



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

59^e séance plénière

Lundi 7 décembre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 53 de l'ordre du jour

Développement durable

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Rapport de la Deuxième Commission (A/64/420/Add.4)

Le Président (*parle en arabe*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Deuxième Commission dont elle est saisie aujourd'hui ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de Deuxième Commission ont été clairement exposées à la Commission et figurent dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en

commission, et que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur la recommandation contenue dans le rapport de la Deuxième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Deuxième Commission.

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ».

Je donne la parole à la Rapporteuse de la Deuxième Commission.

M^{me} McQuade (Irlande), Rapporteuse de la Deuxième Commission (*parle en anglais*) : Cette déclaration vise à corriger une erreur qui se trouve au paragraphe 6 de la version anglaise du projet de résolution recommandé pour adoption dans le document A/64/420/Add.4. Le mot « Copenhague » doit être enlevé du titre de la Conférence sur les changements climatiques afin que le paragraphe se termine par « with a view to making the United Nations Climate Change Conference a success; ».

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 de son rapport, tel qu'oralement corrigé?

Le projet de résolution, tel qu'oralement corrigé, est adopté (résolution 64/73).

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 53 d) de l'ordre du jour.

Points 70 et 71 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport du Secrétaire général (A/64/336)

a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Rapports du Secrétaire général (A/64/84, A/64/327 et A/64/331)

Projets de résolution (A/64/L.19*, A/64/L.31, A/64/L.32 et A/64/L.33)

b) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/64/78)

Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles

Rapport du Secrétaire général (A/64/313)

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de poursuivre, je voudrais faire une courte déclaration.

C'est un honneur pour moi d'ouvrir le présent débat plénier sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale. Le monde reste confronté à des situations d'urgence complexes qui dévastent des communautés entières. Sans avertissement préalable, des vies sont ruinées et des familles sont déracinées. Le changement climatique, la dangereuse prolifération des pandémies et les crises alimentaire et financière mondiales touchent les populations du monde entier et ont donné lieu à de

nouvelles urgences. La tâche qui incombe à l'Organisation des Nations Unies de réagir aux crises humanitaires est plus importante que jamais.

Chaque année, les États Membres réaffirment leur appui au travail humanitaire effectué par l'ONU en adoptant par consensus des projets de résolution similaires à ceux dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cette année, je voudrais remercier le Représentant permanent du Luxembourg d'avoir coordonné les travaux au titre des points de l'ordre du jour sous examen.

Les projets de résolution dont nous sommes saisis reflètent les nouveaux défis mondiaux que sont notamment la crise alimentaire et la crise économique et financière mondiale, qui se poursuivent et qui ont accru la vulnérabilité des populations dans le monde entier. Le changement climatique menace d'exacerber les catastrophes naturelles. Une nouvelle fois, les populations les plus vulnérables seront touchées de manière disproportionnée, et les progrès accomplis au fil des ans en matière de développement risquent d'être réduits à néant. Selon les évaluations, 36 millions de personnes ont été déplacées en 2008 du fait de catastrophes naturelles soudaines. Sur ces 36 millions, environ 20 millions ont été déplacées suite à des catastrophes climatiques.

En outre, les déplacements internes provoqués par des conflits restent une source de grande préoccupation du point de vue humanitaire. Quelque 26 millions de personnes sont déplacées en ce moment, dont une grande partie est dans cette situation depuis de nombreuses années. La plupart des projets de résolution insistent sur le fait qu'il est nécessaire de réduire d'urgence le risque lié aux catastrophes et de se préparer aux situations d'urgence en renforçant les capacités ainsi que d'autres mécanismes.

Je me réjouis à la perspective d'un débat constructif et tourné vers l'avenir et de l'adoption par l'Assemblée générale de décisions qui renforceront davantage la capacité de la communauté internationale de réagir efficacement devant les crises humanitaires à travers le monde. J'appelle les États Membres à fournir les ressources financières nécessaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales qui œuvrent dans le domaine de l'assistance humanitaire de s'acquitter efficacement de leurs tâches cruciales.

M^{me} Larsen (Norvège) (*parle en anglais*) : Pourquoi des membres du personnel humanitaire sont-

ils tués, alors qu'ils ne souhaitent qu'aider? Pourquoi les empêche-t-on d'avoir accès aux personnes dans le besoin, alors qu'ils ne souhaitent qu'atténuer les souffrances? Et pourquoi nous-mêmes, communauté internationale et gouvernements nationaux, ne pouvons-nous pas ou ne voulons-nous pas investir dans la préparation ou la prévention des catastrophes, alors que nous savons que ces investissements permettront de sauver des vies et d'économiser de l'argent?

Le système humanitaire international est de plus en plus soumis à une pression intense, et les questions que je viens de soulever nous indiquent quels sont les problèmes qui se posent. Je suis convaincue que l'Organisation des Nations Unies est, et restera, indispensable pour relever ces trois défis de l'assistance humanitaire.

Les catastrophes naturelles sont peut-être moins nombreuses, mais leur gravité et leur impact ont augmenté considérablement. En 2008, le nombre de décès causés par les catastrophes naturelles a été trois fois supérieur à leur nombre moyen pendant la période 2000-2007. Les situations d'urgence complexe ont augmenté ces dernières années, et ont des conséquences graves pour la vie et le bien-être des victimes. Ces conséquences vont souvent de pair avec les effets des catastrophes naturelles et des problèmes mondiaux tels que les crises alimentaire, pétrolière et financière. Et cela ne fait que commencer.

Nous, représentants de la communauté humanitaire internationale, devons nous demander si les personnes touchées par des catastrophes naturelles et des conflits intenses de plus en plus graves reçoivent une assistance humanitaire d'une façon plus adéquate, plus efficiente et en temps voulu. Je ne suis pas sûre que ce soit le cas, et cela s'explique par plusieurs raisons.

Je voudrais mettre l'accent sur trois problèmes spécifiques, à savoir l'absence d'espace humanitaire et le manque d'accès à l'assistance humanitaire, l'absence de protection des civils et le nombre croissant d'actes de violence sexuelle ou sexiste dans les conflits armés, et l'absence de relèvement rapide et de préparation en prévision des catastrophes.

À maintes reprises, nous avons constaté que l'espace humanitaire est limité et n'est pas respecté. Nous constatons toujours que l'absence de garantie d'un accès sûr, libre et en temps voulu aux nombreuses victimes reste l'un des obstacles majeurs à une protection efficace des civils. Toutes les parties

concernées, y compris les acteurs non étatiques et les États voisins, doivent coopérer pour garantir l'accès aux populations civiles et pour protéger le personnel humanitaire dans les conflits armés. La Norvège continuera de promouvoir le respect des principes humanitaires fondamentaux et une division claire des rôles des organisations humanitaires et des forces militaires. Le concept d'espace humanitaire doit être compris et protégé dans toutes les situations d'urgence.

Les principes fondamentaux du droit international humanitaire sont plus valables que jamais. Cependant, le caractère complexe des conflits armés modernes exige une nouvelle réflexion sur l'interprétation et l'application de ces principes afin d'assurer la protection des civils de façon adéquate. La responsabilisation est essentielle.

Il faut condamner énergiquement au niveau politique les guerres menées en violation du droit international humanitaire, et traduire les responsables en justice. L'étude récemment publiée sur la protection des civils dans le contexte des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies met en lumière la plupart des lacunes existantes et fournit des recommandations claires. Dans l'ensemble, il est évident que les mandats de protection de civils ne sont pas assortis comme il convient de la volonté politique et des ressources nécessaires, ou d'une doctrine et de principes directeurs clairs pour les soldats de la paix. La Norvège a accueilli avec satisfaction cette étude et elle est déterminée à faire en sorte qu'elle ne soit pas oubliée sur quelque étagère, mais utilisée pour améliorer la situation.

Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables pendant les crises humanitaires. Plus que partout ailleurs dans le monde, la situation à l'est de la République démocratique du Congo le prouve amplement. Dans ce pays, la violence sexuelle généralisée et systématique a de terribles conséquences, non seulement pour chacune des victimes, mais aussi pour la paix et la réconciliation futures du pays.

Au niveau international, la violence sexuelle est considérée comme une arme brutale de guerre. En réalité, il s'agit d'un crime de guerre et d'une menace à la paix internationale. Nous pouvons y mettre fin si nous accordons à cette question l'importance voulue. Cela paraît incroyable, mais la vérité est que trop souvent, le monde a détourné les yeux.

La Norvège se réjouit de la coordination croissante en ce qui concerne la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Nous attendons avec intérêt la nomination par le Secrétaire général d'un Représentant spécial chargé des questions de violence sexuelle. Nous appelons tous les organismes de l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales concernés à renforcer les capacités, y compris la capacité d'appui aux victimes, à trouver des moyens efficaces de lutter contre l'impunité et à mettre en place des mesures de prévention plus efficaces.

Aujourd'hui, le système humanitaire international est mieux coordonné et plus solide que jamais. Cependant, le relèvement rapide après les catastrophes naturelles n'a pas la priorité voulue à l'ordre du jour de la réforme et appelle d'urgence une attention renouvelée. Avec le nombre croissant des catastrophes naturelles, il faut renforcer les liens entre la reconstruction et la prévention. La création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a donné à l'Organisation des Nations Unies une capacité d'intervention rapide. La communauté humanitaire doit maintenant accorder une priorité accrue à la prévention et à la préparation dans le programme de la réforme. Nous savons tous qu'il est moins cher de prévoir et de prévenir que de réagir et de réparer.

Nous avons besoin d'un système humanitaire international solide, soutenu par tous les pays membres. Nous avons besoin d'une véritable alliance mondiale en faveur des principes et des valeurs humanitaires. Nous partageons tous cette responsabilité et nous partageons tous le même monde. Pour ces raisons, la Norvège continue, comme d'habitude, à appuyer les efforts humanitaires de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, je vais signer un accord cadre de quatre ans avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui comporte le versement de plus de 40 millions de dollars de ressources non affectées. D'ici la fin de la semaine, nous allons annoncer que nous verserons 325 millions de couronnes norvégiennes au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, ce qui correspond à plus de 58 millions de dollars et représente une augmentation de 10 % par rapport au montant versé cette année.

Enfin, avant de terminer, permettez-moi de souligner que l'on ne devrait pas nous considérer comme des donateurs ou des bénéficiaires. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les États qui ont fait appel à leurs amis lors de catastrophes sont aujourd'hui

à même d'apporter leur appui et de fournir une aide internationale sous ses nombreuses formes. Il est crucial d'élargir l'appui substantiel apporté aux secours si l'on veut que la communauté internationale réponde aux besoins humanitaires croissants. C'est là mon espoir et ma vision pour l'avenir : nous engager vers un partenariat renouvelé sous la direction vigoureuse et saine de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.32.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, publié sous la cote A/64/L.32.

Je voudrais remercier toutes les délégations de l'esprit constructif de partenariat dont elles ont fait preuve lors de la tenue des consultations, qui nous a une fois encore permis d'atteindre un consensus sur cette importante résolution. Le projet de résolution proclame au monde que nous avons des préoccupations humanitaires et des objectifs communs. Il réaffirme également l'importance de l'action humanitaire et confirme que l'aide humanitaire est la priorité et la responsabilité de tous.

Le projet de résolution réaffirme le rôle unique et de chef de file joué par l'ONU en cas d'urgences humanitaires. Depuis la première version de cette résolution il y a 18 ans, à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, les dispositifs d'intervention nationale et internationale en cas de situation d'urgence se sont considérablement renforcés. Dans le même temps, l'action humanitaire se trouve à une croisée des chemins dangereuse. Elle se heurte à des difficultés d'accès, à l'insécurité et à des besoins croissants, ainsi qu'à des tendances mondiales qui plongent la vulnérabilité chronique à des niveaux sans précédent. Le multilatéralisme de l'ONU n'a jamais été aussi nécessaire.

Les tensions entre l'assistance humanitaire internationale et la notion de souveraineté de l'État sont toujours présentes dans nos délibérations sur cette résolution, qui sont parfois malaisées. L'appui au droit international humanitaire et aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance a enregistré de nombreuses avancées.

Mais des obstacles apparaissent lorsque l'on conjugue ces normes universelles à la souveraineté des nations.

Il importe de toujours respecter le rôle premier des États touchés en matière de fourniture d'une aide humanitaire et de protection des civils. Mais nous devons aussi veiller à ce que la communauté internationale assume une responsabilité collective pour relever les défis qui nous touchent tous. La souveraineté implique avant tout la responsabilité. Le respect de la vie humaine et la protection des êtres vulnérables sont des concepts universels ancrés dans toutes les traditions religieuses et acceptés par toutes les cultures.

Nous avons trop souvent l'impression que l'aide humanitaire n'est pas réellement neutre ou indépendante, mais plutôt une affaire occidentale qui reflète des intérêts occidentaux. Tout en reconnaissant les efforts humanitaires remarquables déployés par de nombreux pays en développement aux niveaux national et local, l'aide humanitaire internationale traditionnelle a effectivement été pendant de nombreuses années une affaire où l'Occident avait la première place. Nous devrions rendre hommage à tous les travailleurs humanitaires, d'où qu'ils viennent, pour leurs efforts désintéressés – souvent dans des situations dangereuses – afin de sauver des vies et d'alléger les souffrances.

À mesure que nous avançons, nous devrions atténuer la dimension sapeurs-pompiers de la composante humanitaire de l'ONU à l'échelon international, même si des interventions internationales bien coordonnées seront toujours nécessaires, et placer davantage l'accent sur le renforcement des capacités locales, nationales et régionales. Nous avons besoin d'une nouvelle approche qui se base sur le plein respect des peuples et des sociétés auxquels nous apportons notre secours et des pays dont ils sont originaires : un partenariat humanitaire mondial réellement partagé.

Le monde fait face à une série de tendances mondiales liées, qui transformeront le paysage humanitaire dans les années à venir. Le changement climatique, la crise alimentaire mondiale, l'accroissement démographique, l'urbanisation galopante, la pénurie de terres, d'eau et d'énergie, les risques de pandémie et la crise économique et financière mondiale actuelle sont des défis qui vont bien au-delà des capacités dont dispose tout État pour les relever tout seul.

Nous ne pouvons pas relever avec succès ces défis sans une coopération, une cohésion et une coordination accrues au sein de la communauté internationale. Nous devons redéfinir notre compréhension de l'aide humanitaire par opposition à l'aide au développement pour faire face à des situations où apparaissent des besoins humanitaires dans des contextes de développement. Nous devons préférer la prévention à l'intervention, et renforcer les programmes de protection sociale dans les pays en développement. Les stratégies, humanitaires et de développement, doivent viser à consolider la résilience face à ces défis mondiaux.

Ce projet de résolution doit faire en sorte que le fruit de notre réflexion collective soit suivi d'effet dans l'intérêt de tous ceux qui sont dans le besoin. Ce qui compte finalement, ce n'est pas le nombre de paragraphes sur lesquels nous sommes d'accord, mais la quantité de vies que nous pouvons sauver et la quantité de souffrances nous pouvons alléger. Ma délégation et les autres coauteurs comptent sur l'adoption par consensus, une fois de plus, de cet important projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.31.

M. Fuks (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le Projet « Casques blancs » fête ce mois-ci ses 15 années en tant qu'élément du système des Nations Unies, depuis la résolution 49/139 B qui a été adoptée à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale en 1994. Je voudrais exprimer notre satisfaction pour le travail réalisé à l'ONU depuis lors, qui nous a mené du Rwanda au Paraguay et à Pisco, au Pérou : de la Palestine à la Nouvelle-Orléans suite à l'ouragan Katrina; de l'Inde et du Liban aux ouragans d'Amérique centrale et dans les Caraïbes, à Cuba, au Guatemala, à Grenade et à Haïti, qui ne cesse d'être frappée. Cette année marque également le dixième anniversaire de l'ouragan Mitch, initiative à laquelle les Casques blancs ont également participé.

Ces 15 dernières années, nous avons élaboré une initiative argentine qui est active dans notre région d'Amérique latine et des Caraïbes, mais de vocation visiblement mondiale et multilatérale. Notre initiative est née alors que le débat était axé sur la coordination de l'aide humanitaire. Au fil du temps, nous avons participé aux débats consacrés à la gestion intégrée des risques, à la participation communautaire, à

l'assistance ciblée, au renforcement des capacités des bénévoles, à la vulnérabilité, et à d'autres thèmes qui ont enrichi et démocratisé le débat.

Regardant vers l'avenir, nous voudrions entretenir une collaboration plus étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en mettant notamment l'accent sur la priorité 5 du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et en universalisant le rôle des bénévoles dans la gestion des risques, grâce aux Volontaires des Nations Unies. Nous souhaitons que cela soit reflété dans le débat consacré au Projet « Casques blancs » à la présente Assemblée générale. Nous comptons ainsi sur la reconnaissance explicite du Secrétaire général qui dit à l'Assemblée générale, dans son rapport sur le Projet (A/64/84), que les Casques blancs pourraient offrir un modèle intéressant aux associations de bénévoles régionales et locales désireuses d'apporter leur concours en cas de catastrophe.

À cet égard, l'Argentine sera le siège en 2010, par le biais des Casques blancs, de la troisième rencontre régionale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui vise à encourager les partenariats dans le domaine de l'aide humanitaire internationale. Il convient de souligner en outre le grand intérêt manifesté par l'Argentine, par le biais des Casques blancs, à l'égard des nouvelles initiatives de l'ONU, telle que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Nous pouvons ajouter à ces activités la reprise de notre coopération avec le Programme alimentaire mondial et la coopération commencée, entre autres, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture cette année.

Notre engagement bien connu en faveur du volontariat se manifeste également par la tenue annuelle en Argentine d'une journée organisée par les Casques blancs, ainsi que par notre appui à la Journée internationale des volontaires de 2011, coordonnée par les Volontaires des Nations Unies.

Enfin, je voudrais faire remarquer que cette initiative vient d'un pays en développement, ce qui mérite d'être apprécié pour les deux raisons suivantes: l'effort que cela représente pour un pays comme le nôtre, et la source d'inspiration que cela peut être pour d'autres pays en développement.

En outre, alors que les catastrophes sont de moins en moins naturelles et de plus en plus grandes, les

efforts déployés par les pays en développement dans le domaine de l'assistance humanitaire méritent un appui particulier car ils exigent le travail de volontaires et des ressources techniques, professionnelles, voire financières, ainsi que des fournitures, qui sont très appréciées par les populations dans le besoin.

Nous avons bon espoir qu'au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, les États Membres appuieront cette initiative « Casques blancs », facilitant ainsi une meilleure organisation de cette journée au sein du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.33.

M. Örnéus (Suède) (*parle en anglais*): Ayant l'honneur de prononcer d'un seul coup trois déclarations différentes, j'implore l'indulgence et la patience des membres.

Au nom de l'Union européenne et des coauteurs, j'ai le plaisir de présenter deux projets de résolution: le projet de résolution A/64/L.33, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », et le projet de résolution A/64/L.35, intitulé « Assistance au peuple palestinien ». Je présenterai d'abord le premier d'entre eux.

Je remercie l'ensemble des délégations d'avoir pris une part active aux négociations sur le projet de résolution L.33. Leur engagement constructif a permis encore une fois de parvenir à un consensus sur cette importante question. La sûreté et la sécurité du personnel humanitaire sont de plus en plus compromises et exigent une attention pleine et entière et un appui énergique de la part de tous les États Membres. Nous remercions les délégations d'avoir adopté une approche constructive au cours des négociations qui ont eu lieu cette année. Ceci a permis de parvenir rapidement à un accord sans précédent et d'envoyer ainsi un message d'unité énergique en appui à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire et de celui des Nations Unies.

M. Hackett (Barbade), Vice-Président, assume la présidence.

Ces dernières années ont vu une escalade spectaculaire du nombre de menaces et d'attaques délibérées contre le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies. C'est souvent le personnel recruté au niveau local qui est le plus

duement touché. Pour la première fois, nous recevons des rapports alarmants faisant état d'attaques à motivation politique. Cette situation est inacceptable et exige une action concertée.

Le projet de résolution reconnaît l'évolution de la situation et propose des moyens d'y remédier. Il demande instamment à tous les États de s'employer par tous les moyens à faire effectivement appliquer dans leur intégralité les principes et normes pertinents du droit international et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire. Il souligne qu'il faut accorder une attention particulière à la sûreté et à la sécurité des membres du personnel humanitaire recrutés localement, et exhorte les États à mettre fin à l'impunité pour les violences auxquelles sont exposés le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies.

Aux termes du projet de résolution, le Département de la sûreté et de la sécurité est prié de continuer à améliorer et mettre en œuvre le dispositif efficace, moderne et souple pour gérer l'information qu'exigent ses besoins analytiques et opérationnels, afin de réduire les risques survenant dans le cadre des opérations liées aux Nations Unies. Il prend également note de l'action entreprise par le Secrétaire général pour étudier les recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier.

Nous attendons avec intérêt d'autres rapports sur les mesures de suivi de ces importantes recommandations.

Enfin, le projet de résolution souligne qu'il faut affecter d'urgence à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies des ressources suffisantes et prévisibles afin de renforcer l'action menée par le Département de la sûreté et de la sécurité pour s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités. Il ne peut y avoir de programme sans la sécurité ni de sécurité sans des ressources adéquates. La détérioration des conditions dans lesquelles le personnel humanitaire national et international s'acquitte de ses tâches exige des efforts accrus visant à renforcer la sûreté et la sécurité. Nous espérons que la résolution, adoptée par consensus, servira de base à des efforts plus amples visant à assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies.

Nous espérons que le projet de résolution A/64/L.33 sera adopté par consensus.

Je vais maintenant passer au projet de résolution A/64/L.35, intitulée « Assistance au peuple palestinien », au titre du point 70 b) de l'ordre du jour. Le projet de résolution a été soumis aux États Membres et sera examiné le vendredi 11 décembre. Comme les années précédentes, nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

L'Union européenne réaffirme sa détermination de fournir une assistance au peuple palestinien. L'appui continu des donateurs de la communauté internationale est essentiel à l'édification de l'État, au renforcement de l'économie palestinienne et à la satisfaction des besoins humanitaires du peuple palestinien.

L'Union européenne est prête à développer et à renforcer ses relations bilatérales avec l'Autorité palestinienne. Elle promouvra l'édification de l'État palestinien et intensifiera son partenariat avec l'Autorité palestinienne en vue de poursuivre la mise en œuvre du Plan palestinien de réforme et de développement, et ce dans un large éventail de domaines, notamment la santé, l'éducation, la gouvernance, les douanes, la gestion des finances publiques et l'état de droit.

L'Union européenne appuie sans réserve le plan gouvernemental de l'Autorité palestinienne intitulé « Palestine: Ending the Occupation, Establishing the State » (Palestine : mettre fin à l'occupation, créer un État) et s'attachera à rallier un appui international accru à ce plan.

L'Union européenne se félicite des efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour mettre en place un secteur de la sécurité efficace et réformé et coopérera avec l'Autorité palestinienne pour continuer à améliorer le rétablissement de l'ordre, lutte contre le terrorisme, mettre en œuvre une stratégie de sécurité plus globale et mettre en place un secteur de la sécurité et un système de justice pénale efficaces et réformés. La police civile et la justice continueront de bénéficier de l'appui prioritaire de l'Union européenne par le biais de l'assistance fournie par EUPOL COPPS – la Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens – la Commission européenne et les États Membres, et en étroite coordination avec les États-Unis et d'autres partenaires.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par la situation humanitaire à Gaza et réclame l'ouverture immédiate et sans conditions des points de passage à l'aide humanitaire, conformément au droit international humanitaire, et aux produits

commerciaux et aux personnes à destination et en provenance de Gaza. Il faut permettre la reconstruction et la reprise économique; la présente crise humanitaire doit être résolue.

Je tiens à réaffirmer la reconnaissance de l'Union européenne pour les acteurs humanitaires et sa solidarité avec eux dont l'accès sans entrave et à point nommé aux populations civiles, en particulier en période de conflit armé, est une condition fondamentale de l'accomplissement de leurs mandats et de leur mission. Nous saluons l'action du personnel humanitaire sur le terrain et demandons à toutes les parties de respecter les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

L'Union européenne se félicite des mesures prises par Israël afin de réduire les restrictions imposées à la circulation en Cisjordanie, ce qui a contribué à la croissance économique. Nous attendons avec intérêt de nouvelles améliorations durables, sur les plans de la circulation et de l'accès, tout en notant que de nombreux postes de contrôle et barrages routiers demeurent en place.

Nous appelons tous les partenaires à contribuer activement à la réalisation d'un règlement général du conflit arabo-israélien. L'Union européenne exhorte les pays arabes et les autres partenaires à assister avec empressement l'Autorité palestinienne, sur le plan tant politique que financier, conformément aux dispositions de la Feuille de route.

Un règlement général requiert une approche régionale embrassant les dimensions politique, sécuritaire et économique. Encouragée par un engagement accru des États-Unis et convaincue que des bénéfices tangibles en matière de développement économique et de sécurité faciliteraient la conclusion d'accords sur les divers volets politiques, l'Union européenne est prête à utiliser tous les instruments à sa disposition, tels que la Politique européenne de voisinage et l'Union pour la Méditerranée (UPM). Grâce à de nombreux accords avec les partenaires de la région, l'Union européenne a une position unique qui lui permet de collaborer avec les parties sur les questions clés de développement régional.

Étant donné les récents faits intervenus au niveau politique et sur le terrain, l'Union européenne évaluera soigneusement comment ses politiques et programmes peuvent promouvoir des résultats concrets et rapides sur la voie d'un règlement général du conflit.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance aux délégations qui ont, à ce jour, demandé à figurer dans la liste des coauteurs de ce projet de résolution. Nous voudrions également remercier les délégations israélienne et palestinienne pour leur coopération pendant les négociations.

Finalement, je vais en venir à la déclaration de l'Union européenne sur les rapports (A/64/84, A/64/327 et A/64/331) du Secrétaire général au titre du point 70 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, y compris l'assistance économique spéciale ».

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Turquie, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie s'associent à cette déclaration de l'Union européenne.

La coordination et la fourniture de l'aide humanitaire font partie des activités principales de l'ONU. L'Union européenne remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. John Holmes, de son inlassable leadership et reconnaît le rôle clef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans la coordination de l'action humanitaire internationale.

Le monde est présentement confronté à des tendances de grande ampleur et liées entre elles, telles que les changements climatiques, la croissance démographique, l'urbanisation ainsi que la rareté de l'énergie et de l'eau. Le coût en permanence élevé des aliments et les effets de la crise financière ajoutent à la vulnérabilité des populations déjà fragiles. Les différents défis qui se posent pourraient en outre conduire à la déstabilisation et à de nouvelles dynamiques dans les conflits. Tous ces facteurs réunis exercent une pression accrue sur le système humanitaire. Ensemble, nous devons veiller à ce que l'intervention humanitaire soit renforcée et réponde à l'objectif visé.

Davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer la préparation aux catastrophes aux niveaux local, régional et national. La Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes joue en effet un rôle central dans la coordination des efforts internationaux faits pour réduire plus efficacement les risques de catastrophe. Ces efforts vont au-delà de l'aide humanitaire. La réduction des risques de catastrophe

doit être intégrée à la planification et aux politiques dans les domaines de la coopération au développement et de l'adaptation aux changements climatiques. Les agents humanitaires et de développement doivent former un partenariat, en appliquant les principes du partenariat afin de prêter un appui intégré aux autorités nationales et locales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales. Un appui doit également être fourni pour renforcer les capacités de recevoir effectivement l'assistance internationale.

Davantage d'efforts sont nécessaires pour renforcer la réponse humanitaire internationale afin d'assurer une fourniture effective et en temps utile de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons des effets positifs des réformes humanitaires élaborées jusqu'ici. L'approche fragmentaire a contribué à améliorer la capacité sur le terrain ainsi que la responsabilisation devant les parties intéressées et l'inclusion de tous les acteurs impliqués. Les coordonnateurs humanitaires jouent en effet un rôle clef s'agissant d'assurer la coordination et la direction de l'aide humanitaire internationale. Davantage d'efforts s'imposent pour autonomiser les coordonnateurs humanitaires et renforcer leur capacité.

En période de croissance des besoins humanitaires mondiaux, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les ressources rares soient allouées proportionnellement aux besoins humanitaires réels. Un cadre d'évaluations des besoins communs est absolument essentiel afin de permettre une compréhension partagée des besoins humanitaires. Cela contribuerait à une allocation optimale des ressources ainsi qu'à une réponse plus efficace et plus ciblée. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires joue un rôle central dans l'amélioration de ce processus et l'Union européenne encourage tous les acteurs humanitaires pertinents à coopérer à cette importante entreprise.

Une réponse humanitaire efficace dépend également d'un financement adéquat, prévisible, équitable et fourni en temps utile. Nous exhortons tous les donateurs à appliquer les principes de bon donateur humanitaire. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été reconnu comme un mécanisme de financement efficace et précieux et nous saluons le grand nombre d'États Membres qui ont contribué à ce fonds. En attendant avec intérêt la réunion de haut niveau du Fonds central, prévue pour cette semaine, nous espérons voir de nouveaux engagements et les contributions de nouveaux

donateurs à ce Fonds important. Un financement adéquat et prévisible des organisations humanitaires est essentiel à une réponse efficace et en temps utile, notamment à l'aide des fonds humanitaires communs et de l'appui aux réserves d'urgence des institutions humanitaires.

Une réponse humanitaire efficace répond aux besoins et aux préoccupations de tous les groupes au sein d'une population touchée. Comprendre comment les conflits et les catastrophes affectent différemment femmes, hommes, garçons et filles et fonder la programmation sur leurs différents besoins et capacités est en fait capital. Cela inclut une attention spécifique aux processus d'évaluation des besoins, y compris le respect de l'équilibre entre les sexes dans le déploiement du personnel et l'allocation des ressources. Les inégalités entre les sexes sapent également la capacité des femmes et des filles d'être des partenaires actives dans l'intervention d'urgence et la réhabilitation.

Les déplacements de population constituent le défi humanitaire le plus important auquel nous sommes confrontés. Le nombre de personnes déplacées par les conflits armés et la violence est évalué à plus de 26 millions. On évalue également à environ 50 millions le nombre de personnes déplacées chaque année pour cause de catastrophes naturelles. Les personnes déplacées sont livrées à elles-mêmes, avec un accès limité ou inexistant aux services de base, à la nourriture, à l'eau, à un abri ou des moyens de subsistance appropriés. En dépit de ces faits avérés, la protection et l'aide apportées à ces personnes déplacées reste la plus grande lacune des interventions humanitaires. L'Union européenne se félicite de l'adoption, tout récemment, de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance à apporter aux personnes déplacées en Afrique. Il s'agit d'un pas important.

L'Union européenne est profondément préoccupée de ce que, dans les situations d'urgence complexes, la préservation de l'espace humanitaire demeure un problème. Il s'ensuit que des millions de personnes vulnérables se retrouvent privées d'assistance et de protection. Nous exhortons tous les États Membres et toutes les parties au conflit à garantir un accès en temps utile, sûr et sans restrictions du personnel humanitaire et des fournitures humanitaires aux populations touchées, conformément au droit international humanitaire. L'Union européenne continuera de plaider énergiquement en faveur de

l'application du droit international humanitaire et du respect et de l'adhésion aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Ces principes sont au cœur de l'assistance humanitaire et doivent être respectés par toutes les parties et à tout moment.

L'Union européenne demande que des efforts soient faits d'urgence pour renforcer la protection des civils. L'intervention sur le terrain ne répond pas encore tout à fait aux normes internationales en place. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1894 (2009), qui clarifie le rôle des missions de maintien de la paix dans la protection des civils.

Une action est particulièrement nécessaire pour prévenir et enquêter sur les violences sexuelles et toutes autres formes de violence sexiste et poursuivre les auteurs. Nous demandons une pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et attendons avec intérêt la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour conduire une action internationale concertée contre la violence sexuelle.

Les menaces et attaques délibérées contre le personnel des Nations Unies et autres catégories du personnel humanitaire sont inacceptables. Des informations sur une recrudescence dramatique des incidents, notamment des attaques à motivation politique, suscitent de graves inquiétudes. C'est d'une action internationale concertée que nous avons besoin aujourd'hui. Nous devons reconnaître que la sûreté et la sécurité des agents humanitaires est une question qui intéresse au même titre toutes les parties concernées – organisations humanitaires, populations touchées, gouvernements hôtes et donateurs. Tous les États et tous les acteurs doivent prendre les mesures nécessaires afin de garantir la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel humanitaire. Nous devons également apporter notre appui à une action humanitaire indépendante, neutre et impartiale et nous employer à en faire comprendre l'intérêt.

L'Union européenne est préoccupée par l'implication croissante d'acteurs militaires dans l'aide humanitaire alors que celle-ci doit être civile par essence. Dans certaines situations, les moyens militaires sont certes une valeur ajoutée, mais une telle option ne doit être considérée qu'en dernier ressort. Acteurs militaires et humanitaires ont des rôles différents à jouer et doivent les respecter. Il importe d'établir une coordination appropriée entre civils et

militaires, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires joue un rôle crucial à cet égard. Nous insistons sur la nécessité de suivre les directives en vigueur sur le terrain : les Directives d'Oslo et les Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile pour appuyer les activités humanitaires des Nations Unies dans les situations d'urgence complexes.

La gravité et la fréquence accrues des situations d'urgence humanitaires sont une réalité. Des populations déjà vulnérables seront le plus gravement touchées par ces immenses défis interdépendants qui risquent de faire obstacle aux efforts visant à réduire la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En établissant un partenariat humanitaire approfondi et plus engagé, nous renforcerons la légitimité de l'aide humanitaire internationale et permettrons une intervention plus efficace face à ces défis.

L'Union européenne est déterminée à demeurer engagée avec l'ensemble des États Membres à renforcer ce partenariat humanitaire alors que d'importantes étapes nous attendent durant les quelques prochaines années. En 2011, 20 ans auront passé depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 46/182, qui a fondé le système humanitaire international tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous célébrerons l'année prochaine le cinquième anniversaire de la création du Fonds central autorenouvelable d'urgence. Ces événements offriront, à mon sens, l'occasion de faire le bilan, et plus important encore, de regarder vers l'avenir.

M. Srivali (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Viet Nam et Thaïlande.

L'ASEAN tient à remercier le Secrétaire général de ses rapports d'ensemble (A/64/84, A/64/327 et A/64/331) sur les questions liées au point 70 de l'ordre du jour.

L'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe sont une question à laquelle les États membres de l'ASEAN attachent une grande importance. De nombreux défis mondiaux mentionnés dans les rapports du Secrétaire général sont également des défis auxquels sont confrontés les États membres

de l'ASEAN. À cet égard, je voudrais faire part des vues de l'ASEAN sur certains points essentiels, comme suit.

D'abord, l'ASEAN est gravement préoccupée par les changements survenus dans le schéma des catastrophes naturelles, particulièrement celles liées au climat. Comme le relève le Secrétaire général dans son rapport, il y a de fortes chances que les risques liés au climat soient pour plus de 90 % responsables des catastrophes enregistrées en 2008 (voir A/64/84, par. 3), ce qui est conforme à la tendance à l'accroissement du nombre de catastrophes liées au climat enregistré ces dernières années. Il est alarmant qu'en moyenne, les catastrophes soient aujourd'hui liées pour près de 70 % au changement climatique, contre 50 % il y a 20 ans auparavant. Cette tendance inquiétante devrait nous rendre plus clairs les enjeux de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique. Les États membres de l'ASEAN sont déterminés à participer activement et de manière constructive aux délibérations pour garantir des résultats satisfaisants, ce qui est essentiel pour atténuer les effets des risques croissants liés au climat.

Deuxièmement, l'ASEAN est convaincue qu'une priorité doit être de renforcer les capacités aux niveaux local et national. C'est ainsi seulement que nous pourrions atténuer les risques que courent les populations et garantir l'efficacité des préparatifs en cas de catastrophe, la réduction des risques et les interventions. Pour ce faire, un rôle de chef de file est capital au niveau tant local que national.

Troisièmement, l'ASEAN estime qu'un leadership régional est vital afin de compléter le leadership local et national. Si les capacités nationales s'avèrent insuffisantes pour répondre à une situation d'urgence, un mécanisme d'intervention régional doit être rapidement activé afin de fournir l'assistance d'urgence nécessaire à l'effet de renforcer les capacités nationales d'intervention.

Avec cela à l'esprit, les dirigeants de l'ASEAN se sont engagés lors du sommet récemment tenu en Thaïlande à renforcer la coopération régionale dans le domaine de la gestion des catastrophes. Ils ont chargé le Comité de gestion des catastrophes de l'ASEAN de veiller à ce que la capacité de réserve et les procédures opérationnelles permanentes de l'ASEAN soient mises en œuvre de manière effective et sans retard et que le Centre de coordination de l'assistance humanitaire de l'ASEAN soit pleinement opérationnel. Les dirigeants

de l'ASEAN ont également encouragé la mise en place d'une coopération plus étroite entre les organisations militaires, civiles et de la société civile (OSC).

Dans le même temps, l'ASEAN renforce sa coopération avec ses partenaires dans l'ensemble de l'Asie orientale. Au cours du Sommet de l'Asie orientale tenu en Thaïlande en octobre, les dirigeants de 16 pays d'Asie orientale – les 10 États membres de l'ASEAN, ainsi que l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande – ont adopté la Déclaration du Sommet de l'Asie orientale sur la gestion des catastrophes. Dans la Déclaration, les pays d'Asie orientale ont exprimé leur détermination à renforcer la coopération s'agissant de créer des capacités dans le domaine de la préparation intégrée et de la réduction des risques de catastrophe en cas de catastrophes transfrontalières multirisques, ainsi que leurs capacités d'alerte précoce complète et de réaction dans la région.

Les dirigeants de l'Asie orientale ont prévu de renforcer les liens et les réseaux entre les agences de gestion des catastrophes dans l'ensemble de l'Asie orientale, en coopération avec les organisations internationales compétentes. Les 16 pays d'Asie orientale travailleront ensemble à promouvoir la constitution de réseaux et la mise en commun des pratiques optimales, de leurs expériences et de leurs manuels grâce à l'exercice régional de simulation d'intervention rapide en cas de catastrophe, organisé par l'ASEAN, et à d'autres exercices de simulation pertinents, notamment avec le système des Nations Unies.

Quatrièmement, l'ASEAN est convaincue de l'importance de la synergie du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales. En de nombreux cas d'urgence, l'ONU peut mobiliser des ressources et des experts venant de l'ensemble du système afin d'aider les pays touchés, tandis que les organisations régionales ont des atouts particulièrement importants et qu'elles peuvent, par exemple, servir de canal diplomatique en vue de faciliter l'acheminement sans heurt de l'aide humanitaire et des secours d'urgence. Ceci est possible car les organisations régionales connaissent mieux les sensibilités locales et les spécificités des situations locales, ont des contacts plus étroits avec les acteurs locaux et, surtout, bénéficient de la confiance de longue date des pays touchés.

Dans ce contexte, le rôle joué par l'ASEAN, en partenariat avec le Gouvernement du Myanmar et la

communauté internationale, agissant par l'intermédiaire de l'ONU, en réponse au cyclone Nargis en mai 2008, est un bon exemple de ce partenariat. Après le cyclone, un Groupe clef tripartite composé du Gouvernement du Myanmar, de l'ASEAN et de l'ONU a été créé dans le but de promouvoir la coordination et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire sur le terrain. Aujourd'hui, le Groupe est toujours actif et il organise une planification commune pour un relèvement à long terme et pour la préparation en prévision de catastrophes dans les zones touchées grâce à son plan d'action qui hiérarchise les priorités. Le 25 novembre dernier, une Conférence de partenariat régional post-Nargis a été organisée à Bangkok par l'ASEAN, en partenariat avec l'ONU. Nous nous félicitons du fait que plus de 88 millions de dollars aient été mobilisés pendant la Conférence pour aider les activités de relèvement.

Cinquièmement, l'ASEAN convient avec le Secrétaire général que des plans prévoyant une réponse humanitaire bien ciblée, opportune et axée sur les besoins est la meilleure base d'un système de financement de l'action humanitaire qui fonctionne de manière adéquate. Nous convenons tout à fait qu'un financement adéquat, prévisible et en temps utile est essentiel pour une réponse humanitaire efficace. Nous pensons qu'il faut déployer de plus amples efforts pour améliorer la quantité et la qualité du financement de l'aide humanitaire, assurer une plus grande cohésion entre les différentes sources de financement et renforcer la coordination entre les différents instruments de financement des interventions humanitaires grâce à des chefs de groupes et des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire.

À cet égard, l'ASEAN appuie fermement le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous pensons que le Fonds est une partie essentielle de l'architecture financière multilatérale de l'action humanitaire qui a permis aux organismes des Nations Unies de lancer des opérations de secours à la suite de catastrophes soudaines et de combler des lacunes en cas d'urgence. Nous nous félicitons des efforts déployés pour améliorer l'efficacité du Fonds et renforcer sa complémentarité avec d'autres mécanismes de financement de l'action humanitaire, notamment avec des fonds communs mis en place au niveau des pays et les fonds d'urgence des organismes des Nations Unies. Nous nous associons à l'appel lancé

à tous les États Membres à apporter un appui politique et financier plus substantiel au Fonds afin de garantir sa viabilité et de veiller à ce qu'il soit en mesure de répondre à des demandes qui ne cessent d'augmenter.

Pour terminer, l'ASEAN tient à affirmer qu'elle reste fermement attachée à la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU et d'autres travailleurs humanitaires. Nous sommes attristés par le nombre croissant de victimes parmi les travailleurs humanitaires et le personnel de l'ONU à cause d'attaques violentes. Nous appuyons pleinement les efforts en cours pour renforcer le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies afin de mieux protéger les hommes et les femmes qui, dans le monde entier, travaillent pour l'Organisation.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui sur l'assistance humanitaire d'urgence fournie par et grâce à l'ONU et ses partenaires nous permet de faire le bilan des principaux événements qui ont attiré l'attention de la communauté internationale. Comme les années précédentes, nous sommes confrontés à une triste réalité : un grand nombre de personnes dans le monde sont toujours touchées par des catastrophes naturelles et anthropiques. Cela est d'autant plus inquiétant compte tenu du fait que les conséquences directes de ces catastrophes peuvent être évitées en mettant en place une prévention efficace et des stratégies de préparation en cas de catastrophe qui permettraient de diminuer sensiblement le nombre de victimes.

Il existe des cas bien documentés dont nous avons pu tirer des enseignements et qui nous ont ainsi permis d'atténuer des catastrophes qui auraient pu atteindre des proportions cataclysmiques. Les cas du Bangladesh, du Mozambique et de Cuba, pour ne citer que quelques exemples, viennent à l'esprit. Ces pays ont mis en place des systèmes d'intervention en cas de catastrophe qui leur ont permis d'éviter les effets les plus graves des récents ouragans et inondations qui, par le passé, auraient prélevé un lourd tribut en vies humaines.

Heureusement, la saison des ouragans dans les Caraïbes cette année n'a pas été aussi grave que celle de 2008. Néanmoins, à la fin de la saison, l'ouragan Ida a frappé El Salvador et le Nicaragua et causé des centaines de morts. L'imprévisibilité de tels événements ne fait que renforcer la conclusion que la réduction des risques de catastrophe et de la vulnérabilité, tout comme le renforcement de la

préparation en cas de catastrophe naturelle, sont essentiels, en particulier pour des pays exposés aux catastrophes. Un transfert accru des savoir-faire et de fonds au bénéfice de ces zones doit constituer une priorité pour les pays comme pour les donateurs.

Même lorsque des progrès ont été accomplis, les pays en développement sont toujours touchés de façon disproportionnée par les catastrophes, et les communautés pauvres dans ces pays sont tout particulièrement touchées, comme cela a été reconnu à la deuxième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe qui a eu lieu à Genève en juin dernier. Dans de telles conditions, l'allocation de fonds en vue de renforcer la résilience des pays en développement et leurs capacités de réaction aux catastrophes doit compter parmi les priorités des donateurs.

Lorsqu'une catastrophe a frappé, il est de toute évidence nécessaire d'adopter une approche de l'assistance qui consiste à répondre aux besoins aussi bien en matière de reconstruction qu'en matière de développement, ce qui signifie que des fonds doivent être alloués pour ces deux phases. En ce sens, nous nous félicitons du fait que les activités de relèvement rapide soient de plus en plus souvent comprises dans la procédure d'appel global. Nous encourageons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à renforcer cette tendance. Nous nous félicitons également que les membres du Groupe du Comité permanent interorganisations reconnaissent de plus en plus que le système humanitaire international doit passer d'une approche axée sur l'intervention humanitaire à une approche cherchant à réduire la vulnérabilité.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la crise alimentaire mondiale, qui ne cesse d'empirer. Malgré les engagements pris depuis début 2008 à renforcer la coopération internationale pour réduire l'insécurité alimentaire grâce à une série de mesures à court, moyen et long terme, la crise n'a pas connu d'accalmie. Au contraire, le nombre de personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition n'a fait qu'augmenter et dépasse désormais un milliard de personnes d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Brésil est entièrement favorable à des programmes tels que l'initiative « Achats au service du progrès », lancée par le Programme alimentaire mondial, qui, en optant pour l'approvisionnement

local, contribue au développement de l'agriculture dans la communauté touchée. Nous avons mis en place, en tant que contribution prioritaire aux activités d'aide humanitaire, la livraison de fournitures humanitaires dans les pays touchés chaque fois que les circonstances le permettent. Nous avons également accru nos contributions aux institutions du système des Nations Unies présentes sur le terrain afin de réagir rapidement aux situations d'urgence. En outre, depuis le début de l'année, l'entrepôt humanitaire inauguré à Rio de Janeiro stocke en permanence une quantité importante de vivres à valeur nutritionnelle élevée qui peuvent être envoyés à n'importe quel endroit de la planète en 48 à 72 heures.

Alors que nous nous lançons dans ce débat aujourd'hui, les délibérations de Copenhague ont commencé, avec pour objectif d'accomplir des progrès concrets dans la lutte contre les défis que représente le changement climatique. L'incidence du changement climatique sur l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles est une réalité. La coopération internationale est nécessaire pour mieux s'adapter aux effets négatifs du changement climatique, notamment par la mise à disposition de nouvelles ressources financières, de nouvelles technologies et la mise en place de l'appui au renforcement des capacités dans les pays en développement. Par ailleurs, nous ne devons pas hésiter à lutter contre les causes qui aggravent l'incidence négative du changement climatique, notamment la pauvreté et l'exclusion, et qui rendent les communautés particulièrement vulnérables aux catastrophes climatiques.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation du nombre d'attaques violentes et délibérées qui visent le personnel humanitaire et le personnel de l'ONU. Outre la criminalité, l'une des causes de ces attaques est que la population a une perception erronée de la nature des activités menées par le personnel humanitaire et le personnel connexe. Il convient de déployer des efforts particuliers pour changer cette perception erronée. À cet égard, nous félicitons le Secrétariat des activités qu'il a mise en place à l'occasion de la première célébration, le 19 août 2009, de la première Journée mondiale de l'aide humanitaire. Nous espérons que cette journée deviendra l'un des événements principaux de l'ONU ces prochaines années, en reconnaissance du rôle de plus en plus important que jouent cette Organisation et ses partenaires afin de soulager la souffrance humaine dans le monde entier.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports (A/64/84, A/64/327 et A/64/331) et félicitons le Coordonnateur des secours d'urgence et les organisations humanitaires, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des efforts qu'ils ont déployés pour renforcer la coordination de l'aide humanitaire. Du fait de l'importance qu'il attache à la sécurité humaine, le Japon porte un intérêt particulier à la protection et à l'autonomisation des personnes vulnérables qui ont désespérément besoin de l'aide humanitaire. Nous remercions donc la communauté humanitaire des activités qu'elle entreprend.

Ces dernières années, l'incidence et la gravité accrues des catastrophes naturelles provoquées par le changement climatique et par d'autres facteurs, ainsi que les urgences complexes de longue durée, ont rendu l'aide humanitaire encore plus nécessaire. Nous sommes préoccupés par l'incidence de la crise financière et économique sur la capacité de la communauté internationale à fournir cette aide. En tant que l'un des principaux pays donateurs, le Japon a continué, dans la mesure de ses possibilités, à fournir cette aide, et il en sera de même à l'avenir.

Un exemple de l'engagement du Japon est la mise en place d'un nouveau programme qui permettra de fournir à l'Afghanistan, à partir de cette année et pour une durée d'environ cinq ans, une aide humanitaire et à la reconstruction pouvant atteindre 5 milliards de dollars, en fonction des besoins du pays en matière de développement. Concrètement, le Japon appuiera sans réserve le renforcement de la capacité de l'Afghanistan à maintenir la sécurité et fournira une aide pour permettre la réintégration des ex-soldats Taliban et le développement durable et autonome de l'Afghanistan dans des domaines tels que l'agriculture et le développement rural, le développement des infrastructures, l'éducation, la santé ainsi que d'autres besoins humains essentiels.

Un autre exemple de la volonté du Japon de progresser dans ce domaine est le fait que nous suivons en permanence la détérioration de la situation humanitaire en Afrique, continent qui est confronté à la perspective de conflits prolongés et de catastrophes naturelles causées par le changement climatique, et par conséquent à la pauvreté et des pénuries alimentaires en permanence. Le Japon a lancé des initiatives pour régler cette situation. Il a notamment décidé de doubler d'ici à 2012 le montant de l'aide publique au

développement qu'il fournit à l'Afrique dans des domaines tels que l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'eau, ce qu'il a annoncé lors de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, et de mener un débat sur les problèmes humanitaires de l'Afrique à l'occasion du Sommet du Groupe des Huit de Hokkaido Toyako, qu'il a présidé l'an dernier.

Le Japon est également résolu à lutter contre les implications du changement climatique. L'année dernière, il a annoncé qu'il allait apporter au partenariat « Cool Earth » une contribution de 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, et il tient cet engagement. Le Japon promet également de s'employer à faire un succès de la quinzième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est ouverte aujourd'hui à Copenhague.

Cette année encore, et en particulier cet automne, une série de tremblements de terre, de typhons et d'autres catastrophes naturelles ont frappé l'Asie. Dans le but de limiter au minimum l'incidence de ces catastrophes, nous devons partager nos connaissances et les technologies que nous avons élaborées. Chaque pays doit également faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo, et l'ONU doit continuer d'encourager la coopération dans ce domaine.

Dans le domaine de la gestion des catastrophes, il est également essentiel de faciliter la coopération régionale. Le Japon a œuvré à cet objectif dans différentes enceintes. Le 24 octobre 2009, par exemple, l'importance de la coopération régionale a été soulignée lors de la troisième réunion officielle des chefs d'État ou de gouvernement de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Chine, du Japon et de la République de Corée, à l'occasion de laquelle le Japon a proposé d'accueillir l'année prochaine une conférence internationale qui mettra l'accent sur la réduction des risques dans les communautés urbaines. Le 31 octobre 2009, les chefs des organismes gouvernementaux du Japon, de la République populaire de Chine et de la République de Corée chargés de la gestion des catastrophes ont tenu à Kobe (Japon) la première réunion trilatérale commémorative sur la gestion des catastrophes, et les trois pays ont convenu de renforcer leur coopération. De notre côté, nous voulons mettre les savoir-faire et les technologies développés par le Japon au service de la communauté

internationale et contribuer ainsi à la réduction des risques liés aux catastrophes dans le monde entier.

À cet égard, j'annonce que le Japon accueillera en novembre 2010 la première réunion mondiale du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage à Kobe, afin de régler les questions de fond, notamment celle du renforcement des capacités des équipes internationales de secours d'urgence dans chaque pays. Nous espérons que cette réunion sera fructueuse et que les États Membres y participeront activement.

Cette année marque le soixantième anniversaire des Conventions de Genève, signées en 1949, et nous nous félicitons de l'ouverture à Tokyo en février dernier du bureau du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui est le gardien des Conventions. Nous remercions le CICR d'avoir organisé fin octobre 2009 le colloque sur le thème « Aide humanitaire en période de conflit armé », durant lequel nous avons débattu de la nature de l'aide humanitaire en période de conflit armé et des problèmes relatifs. Nombreux sont ceux qui, au cours du colloque, ont insisté sur le fait que toutes les parties devaient honorer les Conventions de Genève et les autres instruments internationaux relatifs à l'aide humanitaire.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'augmentation du nombre d'attaques qui visent le personnel humanitaire et les locaux de l'ONU dans le monde entier, et nous trouvons ces attaques absolument déplorables. L'accès humanitaire est une condition préalable à l'acheminement de l'aide vers les populations touchées, et toutes les parties doivent prendre des mesures pour garantir cet acheminement. Le 19 août, ici à New York, nous avons commémoré pour la première fois la Journée mondiale de l'aide humanitaire en présence du Secrétaire général, d'ambassadeurs et d'autres hautes personnalités des États Membres. Nous espérons sincèrement que l'engagement pris à New York en faveur des activités d'assistance humanitaire permettra de réduire le nombre de victimes dans ce domaine.

Les États ont la responsabilité première de veiller à ce que le droit international humanitaire soit respecté. En même temps, des violations graves par des groupes non étatiques, qui souvent agissent en dehors du contrôle effectif des Gouvernements, constituent un problème de plus en plus grave. Nous devons résoudre cette question en renforçant les capacités au niveau national et en attribuant les responsabilités légales,

notamment par le biais de la Cour pénale internationale. Le Japon souhaite contribuer au règlement de ce problème, et coopérera avec les États Membres et l'Organisation des Nations Unies en la matière.

Étant donné que nous n'avons cessé de préconiser une assistance humanitaire efficiente et efficace, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le domaine des réformes humanitaires comme l'amélioration du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, le renforcement du système des coordonnateurs humanitaires et la mise en œuvre du principe de la responsabilité sectorielle. Nous appuyons tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, dont la création résulte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies promulguée en 2005.

M. Hardeep Singh Puri (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

En abordant les défis posés par les questions d'assistance humanitaire, le Japon accorde une attention particulière à la protection et à l'autonomisation de chaque individu dans l'optique de la sécurité humaine, que nous nous sommes efforcés de concrétiser, par exemple, avec la création du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine au sein du système des Nations Unies. Le Japon continuera d'œuvrer en faveur de la protection et de l'autonomisation des individus et des communautés vulnérables qui, sans en porter la faute, sont touchés par des crises humanitaires.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite du rôle important que le système des Nations Unies joue dans le domaine de l'assistance humanitaire et a pris note des rapports du Secrétaire général relatifs à cette question (A//64/84, A/64/327 et A/64/331).

Le Gouvernement colombien porte une attention toute particulière aux questions humanitaires. Notre pays a souffert des conséquences des catastrophes naturelles liées à des facteurs de risque climatique, sismique et volcanique dans différentes régions. Nous avons également connu le phénomène des déplacements internes, qui, même s'il a diminué d'intensité grâce à la politique de sécurité démocratique mise en œuvre depuis 2002, existe toujours, suite aux actes de violence commis par des groupes terroristes armés toujours actifs.

Dans ce contexte, la Colombie a assumé la responsabilité fondamentale qui est la sienne de créer, coordonner, organiser et fournir l'assistance humanitaire sur son territoire. Parmi les mécanismes que nous avons établis, il y a notamment le Système national pour la prévention et l'intervention en cas de catastrophe, qui coordonne l'action des autorités nationales, départementales et municipales, des organisations du secteur privé et de la société civile et des organismes de coopération internationale. De son côté, le Système national d'assistance globale aux populations déplacées exécute un programme d'assistance financé par le Gouvernement à raison d'environ 500 millions de dollars par an.

La coopération internationale est particulièrement importante pour renforcer l'action nationale. Cette coopération est plus efficace, plus cohérente et plus efficiente, dans la mesure où elle s'inscrit dans un cadre de coordination adéquate et continue avec les politiques d'assistance et d'intervention mises en œuvre par les États touchés. Dans ce sens, en Colombie, nous avons appliqué un processus de coordination connu sous le nom de Plénière nationale humanitaire. Il s'agit d'un modèle inclusif, axé sur les résultats, avec une approche régionale et thématique. En outre, ce processus vise à compléter l'aide d'urgence par des activités de relèvement à moyen et long terme. Nous avons aussi le Groupe interinstitutions des Nations Unies pour les secours en cas d'urgence et de catastrophe (UNETE), qui, sous la direction du Coordonnateur résident, a permis de coordonner la coopération des agences des Nations Unies pour appuyer le Système national pour la prévention et l'intervention en cas de catastrophe. Ce Groupe a joué un rôle particulièrement important quand de fortes pluies se sont abattues sur le pays en 2008 et en 2009.

La Colombie reconnaît également l'importance de la coopération régionale et sous-régionale en matière humanitaire. Dans la Communauté andine, nous avons participé activement à l'élaboration d'un guide d'opérations pour l'assistance mutuelle en cas de catastrophe, visant à renforcer la coordination et la fourniture de l'assistance quand il est nécessaire de mener des actions qui dépassent la capacité individuelle des pays.

La Colombie estime qu'il est essentiel que les institutions des Nations Unies renforcent leur coordination interne et la coordination avec les États, dans leur appui à la transition des secours au

développement. L'assistance humanitaire doit s'inscrire dans un processus durable de reconstruction du tissu social des communautés touchées. À cet égard, dès le début, cette assistance doit contribuer à la reconstitution et au développement des structures qui garantiront la stabilité après la phase initiale d'urgence et des solutions durables. Ma délégation partage l'avis du Secrétaire général selon lequel il est nécessaire d'accroître l'appui et le financement des programmes de relèvement rapide, qui, comme on a pu le constater, ne bénéficient pas toujours d'une attention suffisante des acteurs humanitaires et des agences de développement.

Il est également essentiel d'adopter une démarche de prise en compte des sexes dans toutes les interventions humanitaires, afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles, de les protéger contre les violences sexistes et donner une meilleure visibilité aux femmes, et par ailleurs, de promouvoir l'inclusion des femmes dans les efforts de développement, de leur permettre d'être plus autonomes, de reconnaître le rôle central qu'elles jouent dans la stabilité des structures sociales, et de promouvoir l'égalité des sexes. Le renforcement des capacités nationales et locales est aussi fondamental pour une assistance humanitaire plus efficace. Ce renforcement des capacités doit concerner également la coordination opérationnelle de l'assistance humanitaire par les autorités concernées. Plus forte sera la capacité de coordination, mieux les États joueront le rôle primordial qui est le leur dans ce domaine.

Pour ce qui concerne le financement de l'assistance humanitaire, la Colombie salue le travail réalisé par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Depuis sa création, ce Fonds a appuyé nombre d'actions d'assistance humanitaire dans notre pays. En 2007 et en 2009, notre gouvernement a aussi fait ou planifié des contributions au Fonds, en fonction de ses moyens financiers, pour exprimer son appui aux objectifs du Fonds.

D'un autre côté, la Colombie s'associe aux autres pays qui ont exprimé leur condamnation ou leur préoccupation face aux violentes attaques dirigées contre le personnel humanitaire dans diverses régions du monde. Dans ce domaine également, nous soulignons la nécessité de renforcer la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements, pour identifier les risques et définir des mesures de protection plus efficaces contre les

actes criminels potentiels, qui sont susceptibles de compromettre l'action humanitaire.

Les principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale définissent le cadre fondamental qui oriente l'assistance humanitaire. La coopération de la communauté internationale, à l'appui des efforts nationaux et en harmonie avec ces principes directeurs, est cruciale pour répondre aux besoins des populations touchées par des crises humanitaires. La Colombie reste déterminée à mettre en œuvre les cadres d'action définis par l'Assemblée et à promouvoir, avec tous les États et la communauté internationale, la reconnaissance que mérite le travail vital accompli quotidiennement par le personnel humanitaire, à travers le monde.

M. Alimov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Fédération de Russie est heureuse de participer au dialogue d'aujourd'hui sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies. Tout en souhaitant maintenir le caractère apolitique de ce débat, nous appuyons le développement et le renforcement de cette aide. L'attachement de la communauté internationale aux principes directeurs figurant dans la résolution 46/182 sur l'aide humanitaire d'urgence est d'une grande importance dans ce contexte. Nous sommes convaincus que l'inclusion cohérente et intégrale de ces principes dans l'action humanitaire peut aider à optimiser les résultats de la fourniture de l'aide aux populations touchées.

Une approche axée sur les résultats des interventions humanitaires et en cas de catastrophe, visant notamment à éviter de nouvelles pertes en vies humaines, surtout pendant les heures et les jours qui suivent une catastrophe naturelle, est une importante manière de garantir l'efficacité de l'action de tout le dispositif d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophes. Nous avons toujours préconisé le renforcement de la coordination dans ce domaine et l'établissement d'une coopération entre les États touchés, le système des Nations Unies, les pays donateurs et les pays de transit, ainsi que les États limitrophes. Notre objectif est d'assurer l'accès sans entrave et dans les délais de l'aide humanitaire et des secours aux populations touchées pendant toute la période des opérations de secours humanitaire.

En examinant la question des catastrophes dans le cadre du changement climatique, nous souhaitons souligner l'importance d'une approche équilibrée tant des mesures d'atténuation du changement climatique que des mesures d'adaptation à ce changement. La crise financière et économique mondiale a considérablement aggravé la vulnérabilité des pays en développement – en particulier – aux catastrophes naturelles, et donc accru leur dépendance de l'assistance humanitaire. Nous pensons qu'il est important de ne pas perdre de vue l'acheminement de l'aide humanitaire et de s'attacher à maintenir le rythme actuel du développement de la coopération dans ce domaine.

Nous voudrions souligner qu'il appartient exclusivement aux gouvernements des États qui reçoivent une aide humanitaire de décider de la coordination de l'aide, notamment des moyens et des itinéraires d'acheminement des secours humanitaires, du choix de leurs partenaires et de définir les paramètres du séjour et des activités des organisations humanitaires dans les zones touchées par une catastrophe sur la base de leur législation nationale.

Ce qu'on appelle l'accès humanitaire, qui devrait être fondé avant tout sur l'acheminement en temps utile d'une aide humanitaire appropriée aux populations qui en ont besoin, notamment des marchandises et services nécessaires, joue un rôle important dans ce contexte. Assurer l'accès du personnel humanitaire étranger aux zones sinistrées n'est, selon nous, qu'une partie de cette tâche importante. Nous souscrivons à l'idée du Secrétaire général que pour améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire, il est essentiel de renforcer les capacités aux niveaux national et local, ce qui comprend la préparation et les interventions face aux catastrophes, l'atténuation des conséquences et la mise au point d'un système d'alerte précoce, y compris l'amélioration des mécanismes d'évaluation et de prévision. À cet égard, il est important de renforcer la recherche scientifique et la recherche appliquée dans ces domaines.

Ce qu'on appelle le principe de la responsabilité sectorielle constitue un aspect important de l'amélioration des mécanismes d'intervention sur le terrain. Nous estimons que cette approche devrait être employée de manière réfléchie, en gardant à l'esprit les particularités et les situations locales. Le gouvernement de l'État bénéficiaire doit en outre jouer un rôle décisif dans la détermination des priorités des secteurs confiés aux équipes d'intervention humanitaires étrangères.

Nous pensons qu'il convient de se concentrer particulièrement sur l'efficacité des interventions des organismes humanitaires nationaux et internationaux en cas de catastrophe naturelle. Nous préconisons une coopération constructive et coordonnée entre les organismes internationaux d'aide humanitaire et les organisations non gouvernementales, l'ONU jouant un rôle de chef de file.

L'un des résultats les plus importants des efforts d'ensemble visant à améliorer les mécanismes d'aide humanitaire a été le fonctionnement efficace du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. La conférence de haut niveau du Fonds, qui se tiendra demain et après-demain, contribuera sans aucun doute dans une large mesure à améliorer encore l'efficacité et la productivité de cette entité. La Russie est disposée à travailler de manière constructive à renforcer ce mécanisme de financement humanitaire.

M^{me} Ellis (Australie) (*parle en anglais*) : Alors que nous nous apprêtons à marquer le cinquième anniversaire du tsunami survenu le 26 décembre 2004 dans l'océan Indien, il est temps d'examiner le rôle de l'ONU s'agissant de répondre aux catastrophes naturelles et aux urgences complexes.

Les événements de l'année dernière ont hélas continué de montrer qu'une aide humanitaire internationale était d'importance vitale. Très nombreux sont ceux qui continuent d'être touchés par des catastrophes naturelles. Le prix élevé des aliments en de nombreuses régions, l'escalade des conflits et l'impact de la crise financière mondiale sur les populations vulnérables traduisent tous la nécessité d'apporter une réponse internationale coordonnée, efficace et responsable.

L'Australie reconnaît le lien entre le changement climatique et, d'autre part, la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes naturelles. Ces derniers mois, nous avons vu clairement aux Philippines, au Viet Nam et en El Salvador l'impact dévastateur que les phénomènes climatiques extrêmes peuvent avoir sur les vies humaines, les moyens de subsistance et les pays en développement. Alors que nous approchons le cinquième anniversaire de l'adoption du Cadre d'action de Hyogo, nous exhortons tous les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à faire fond sur les connaissances existantes et sur l'élan imprimé à la réduction des risques de catastrophe afin d'aider à relever les défis du changement climatique.

La possibilité de voir survenir à nouveau des catastrophes dans des régions à risque rendues vulnérables par des facteurs tels que l'urbanisation rapide, la pauvreté ou la dégradation environnementale conduit à penser que la réduction des risques de catastrophe doit être intégrée dans l'action humanitaire et les activités de relèvement rapide. Cette approche renforcera à long terme la résilience et la préparation des communautés et des pays et surtout, ce qui est crucial, elle favorisera la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous sommes préoccupés par le nombre croissant de personnes déplacées du fait des conflits et des catastrophes naturelles. Nous appuyons vigoureusement les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et nous nous félicitons de l'adoption récente de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Nous estimons que cette convention est un accord qui fait date, car elle montre que les organisations régionales peuvent jouer un rôle de chef de file s'agissant d'aborder les questions humanitaires.

L'Australie a tout particulièrement à cœur de veiller à ce que les besoins de toutes les personnes touchées par les conflits et les catastrophes naturelles soient pris en compte, notamment ceux des personnes handicapées. Comme il y a plus de 650 millions de personnes handicapées dans le monde, nous devons veiller à ce que la minorité la plus large et la plus défavorisée ait place dans tous les aspects des politiques humanitaires, de leur planification et de leur mise en œuvre.

Nous savons aussi que les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont touchés différemment par les conflits et les catastrophes naturelles. Pour qu'une intervention humanitaire soit efficace, il est impératif d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous ses aspects. Nous demandons aussi que l'on s'attache particulièrement à ce que les femmes aient accès aux soins de santé en matière de reproduction dans les situations d'urgence.

Nous insistons encore sur l'importance de mesures intégrées, dans le cadre de l'action humanitaire, pour prévenir la violence sexiste et y répondre. L'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes est un excellent exemple de ces mesures et nous encourageons à poursuivre les efforts pour veiller à ce que des professionnels dotés d'une formation

solide dans le domaine de la violence sexiste soient déployés dans les opérations humanitaires. Nous soulignons que les activités de protection sont un élément critique et vital de l'intervention humanitaire. L'Australie continue de préconiser la mise en œuvre pleine et efficace de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui, outre la protection des femmes, prévoit leur pleine et active participation aux processus de paix et à la consolidation de la paix. À cet égard, nous nous réjouissons de l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 1880 (2009) et 1889 (2009).

L'Australie est extrêmement préoccupée par le nombre croissant de menaces et d'attaques violentes dirigées contre les travailleurs humanitaires et leurs locaux. Ces attaques ont un impact dévastateur sur la fourniture de l'assistance humanitaire, empêchant en fin de compte les populations de recevoir l'aide vitale dont elles ont un besoin critique. Il faut lutter contre ce phénomène. Il est plus que jamais nécessaire que tous les acteurs respectent les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Enfin, l'Australie souhaite remercier le Secrétaire général adjoint, M. Holmes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes opérationnels des Nations Unies du rôle crucial qu'ils jouent en matière de secours humanitaire, et nous tenons à exprimer notre satisfaction pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour sauver des vies humaines et soulager les souffrances.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de participer à cet important débat sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies. Aujourd'hui, les catastrophes naturelles aggravées par les changements climatiques touchent un plus grand nombre de personnes que les situations d'urgence humanitaire provoquées par des conflits ou des luttes internes. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire à la suite de catastrophes naturelles continue d'augmenter. Tant que le nombre de personnes dans le besoin augmentera en raison de divers problèmes, il faudra, dans le même temps, améliorer le niveau de coordination avec les États touchés et assurer l'acheminement des ressources d'une manière plus efficace et plus responsable, de même que sur la base des besoins existants.

À la diversité des problèmes auxquels est confrontée l'aide humanitaire s'ajoutent les multiples crises actuelles – financière, énergétique et alimentaire. Tandis que la crise financière et économique a frappé les sources de financement nécessaires à la fourniture de l'assistance humanitaire partout dans le monde, l'insécurité alimentaire et énergétique a exacerbé les vulnérabilités des populations dans le besoin.

Il n'existe pas de solutions faciles aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Face à ces défis, nous devons adopter une riposte concertée et efficace fondée sur une réflexion novatrice et des efforts renouvelés afin de prévoir et de surmonter les urgences humanitaires. Si nous devons continuer à étudier des solutions aux nouveaux problèmes qui se posent à l'assistance humanitaire, nous devrions également tâcher d'améliorer en particulier les aspects suivants.

Premièrement, nous devons améliorer le mécanisme de coordination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui continue de jouer un rôle central s'agissant de fournir l'aide humanitaire et faire connaître au monde la situation sur le terrain. La coordination est essentielle en une période de ressources limitées, afin d'éviter que les organismes humanitaires compétents ne fassent double emploi. Deuxièmement, nous devons éviter de chercher à savoir si les problèmes humanitaires dus à des situations d'urgence complexes sont plus graves que ceux résultant de catastrophes naturelles, ou vice-versa, car la question de l'assistance humanitaire doit être maintenue au-dessus de la mêlée et exempte de toute coloration et de tout opportunisme politiques.

Troisièmement, le caractère complexe de l'action humanitaire exige une certaine sensibilité vis-à-vis de situations déterminées et quant à la façon de répondre aux besoins. Nous ne pouvons pas, en matière d'aide humanitaire, adopter une solution toute faite. Quatrièmement, nous devons envisager d'autres modalités d'action, lesquelles pourraient consister par exemple à acheter davantage au niveau local et à embaucher des experts locaux en vue de réaliser des économies. Cinquièmement, il faut mener des efforts continus pour établir la confiance entre les donateurs, les acteurs humanitaires internationaux et les États touchés. Sixièmement, le renforcement des capacités des pays qui sont le plus à même de se retrouver dans des situations d'urgence humanitaire reste un élément important de la préparation nationale.

Septièmement, la responsabilisation de tous les acteurs humanitaires incitera d'autres à suivre leur exemple. Par ailleurs, tout mécanisme de communication de l'information doit s'appuyer sur les faits et ne pas perdre de vue des situations différentes qui ne sont pas comparables entre elles. La politisation injustifiée des secours humanitaires a des conséquences négatives pour les populations touchées.

Malheureusement, nous avons été témoins d'actes de violence accrue à l'encontre des travailleurs humanitaires. Le Pakistan condamne les attaques terroristes contre les acteurs humanitaires, qui rendent des services inestimables aux populations qui ont un besoin désespéré de leur assistance. Si les États Membres doivent continuer à prendre toutes les mesures possibles pour assurer leur sûreté et leur sécurité, le système des Nations Unies doit également assurer aux acteurs humanitaires la formation nécessaire et le renforcement de leurs capacités afin qu'ils puissent rester conscients de l'environnement dans lequel ils opèrent, notamment par le biais d'une coordination renforcée avec les États Membres.

Récemment, le Pakistan a connu plusieurs situations d'urgence humanitaire, y compris des catastrophes naturelles qui ont provoqué des déplacements, des pertes en vies humaines et des dommages aux infrastructures. Le séisme dévastateur de 2005, les pluies diluviennes et les inondations de 2007 et 2008 et, récemment, les déplacements de populations dans le nord-ouest du pays ont aggravé les problèmes auxquels notre pays est confronté, mais ils nous fournissent également une expérience précieuse pour faire face aux situations humanitaires. Nous avons notamment acquis ce genre d'expérience durant la phase de redressement qui a suivi le séisme de 2005 et pendant le processus d'aide aux personnes déplacées dans le nord-ouest du pays.

Sur la base de notre expérience sismologique, nous avons envisagé de créer un mécanisme décentralisé chargé de la préparation et de la gestion. Cela a facilité la mise en place d'un cadre nécessaire – institutionnel, législatif et d'infrastructures –, notamment la création d'une autorité pour la reconstruction et la remise en état de l'infrastructure qui sera le centre de coordination de toutes les activités de reconstruction et de remise en état, d'une commission et autorité nationale de gestion des catastrophes naturelles, institution placée sous l'autorité du Premier Ministre, de commissions et autorités provinciales de gestion des catastrophes, et

d'un cadre national de gestion des risques de catastrophe.

Ces institutions et le cadre législatif et d'infrastructures nous ont aidés à gérer les déplacements actuels de population et la réinsertion des personnes retournant dans le nord-ouest du pays. La planification préalable et la création de moyens d'action pour faire face aux catastrophes sont un processus continu; les mesures prises par notre gouvernement constituent un effort constant qui a besoin de l'aide et de l'appui de la communauté internationale.

Sur la base des mécanismes existants, le Gouvernement pakistanais a pris les importantes mesures suivantes pour aider et réinsérer les personnes déplacées et celles qui rentrent chez elles. Premièrement, il existe un groupe spécial d'appui chargé d'assurer les secours et de coordonner les efforts au niveau fédéral. Deuxièmement, un groupe des interventions d'urgence a été mis en place au niveau de chaque province. Troisièmement, des subsides sont versés aux familles touchées dans le cadre d'un programme de transfert de fonds (Benazir Income Support Programme), qui comprend également une aide à la consommation de gaz et d'électricité dont un certain nombre d'unités sont gratuites. Quatrièmement, une politique de retour a été élaborée au profit des personnes déplacées, dont l'objectif est d'assurer des retours sûrs et durables. Enfin, un ensemble de mesures a été mis en place pour annuler les emprunts agricoles et non agricoles contractés par les petits exploitants.

À tout moment, le rôle premier des États concernés pour l'initiation, l'identification, la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire reste central. Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des États doit demeurer le paramètre dominant de toute coordination, comme il est inscrit dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Pendant des décennies, l'aide internationale au peuple palestinien a été indispensable et l'un des principaux facteurs de la persévérance de ce peuple dans sa lutte pour mettre fin à l'oppressive occupation militaire israélienne qui l'a enfoncé plus avant dans la pauvreté et la dépendance de l'aide. Cette assistance est le seul moyen de survie et de subsistance pour des milliers de familles palestiniennes à travers des périodes

interminables d'instabilité, de crise et d'incertitude et a permis d'atténuer leurs épreuves et leur souffrance.

Le peuple palestinien et ses dirigeants sont sincèrement reconnaissants pour cette aide inestimable. Mais aujourd'hui, au moment où nous nous réunissons pour discuter de cette question, nous croyons qu'il est impératif de poser des questions importantes. Quel apport a été le nôtre pour que cette aide puisse atteindre sa pleine capacité? Combien de sabotages la communauté internationale a-t-elle endurés dans ses activités d'aide continue? Combien de projets et d'activités financés au niveau international allons-nous encore permettre à la Puissance occupante de mettre en péril et de ruiner pendant qu'elle continue ses politiques et pratiques illégales, aggravant ainsi la crise humanitaire et provoquant en conséquence le détournement de l'aide des projets de développement et d'édification nationale au bénéfice des secours et de la gestion de la crise? Pendant combien de temps encore la communauté internationale va-t-elle accepter de payer le prix des actions illégales de la puissance occupante en atténuant les conséquences de ces actions au lieu d'y mettre fin?

Les chiffres israéliens relatifs à la situation humanitaire et économique dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, sont ahurissants et tragiques. En fait, tous les récents rapports ont fourni des preuves du lourd fardeau que les institutions internationales portent en essayant de résoudre les besoins continuellement nouveaux de la population civile palestinienne et d'atténuer la longue crise. C'est parce que les actions et les mesures illégales israéliennes ont retardé le développement palestinien. Ainsi, malgré le désir du peuple palestinien de réaliser le développement dans la perspective de la naissance de leur futur État, les politiques et les pratiques israéliennes ont continué d'embourber une partie importante de la population civile palestinienne dans une affreuse pauvreté.

Le dernier rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) résume la morne situation en ces termes :

« L'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris de Jérusalem-Est, les mesures de détention arbitraire, l'usage disproportionné de la force, la démolition des habitations, les considérables restrictions à la liberté de circulation, la non-délivrance de permis de construire et la politique de bouclage du

territoire palestinien occupé, ne cessent d'aggraver la situation économique et sociale des Palestiniens vivant dans le territoire palestinien occupé. » (A/64/77, *Résumé*)

En outre, la CESAO conclut que « la politique de bouclage pratiquée par Israël demeure l'une des causes principales de la pauvreté et de la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé » (*ibid.*) et est contraire à la Convention de Genève et aux autres principes du droit international.

Le récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'aide au Palestiniens conclut en ces termes :

« Depuis 25 ans que la CNUCED suit et étudie les résultats économiques du territoire palestinien occupé et les politiques qui les influencent, la situation n'y a jamais été aussi mauvaise qu'en 2009 [...] [L]'économie palestinienne est face à un véritable défi : son intégrité, sa solvabilité et même sa viabilité dans la perspective d'une solution à "deux États" sont aujourd'hui compromises. » (TD/B/56/3*, *Résumé*)

L'image est, bien sûr, plus sombre dans la bande de Gaza, où le siège inhumain et illégal d'Israël a réussi à conduire la région au bord de la ruine sous tous les aspects. Cette forme la plus brutale de châtement collectif de la population civile palestinienne par la Puissance occupante, qui constitue un crime de guerre, n'a pas cessé malgré les expressions internationales continues d'inquiétude et les appels à arrêter cette pratique.

Au contraire, en plus de son blocus illégal, Israël a lancé une agression militaire brutale contre la population qui y a provoqué la mort, la destruction et peut-être des dommages permanents à l'environnement. L'attaque a complètement anéanti l'infrastructure, l'électricité, les égouts et le système d'approvisionnement en eau. Elle a détruit des centaines de milliers de maisons, de biens économiques, agricoles et commerciaux, y compris les installations de production alimentaire et d'autres industries, aussi bien que des centaines d'établissements publics parmi lesquels des hôpitaux, des écoles et même des locaux des Nations Unies destinés à aider la population. Les travaux de réparation des maisons détruites, de l'infrastructure et

des institutions ont été totalement entravés par l'intransigeance continue des israéliens.

Le blocus israélien a d'autre part sévèrement limité et réduit la quantité et la qualité des biens autorisés à Gaza et a complètement empêché toute exportation à partir de Gaza. Cela a placé le secteur des exportations agricoles de Gaza, qui étaient florissantes, en tête de ses secteurs économiques les plus à risque. Et le nœud dont Israël enserre la vie socioéconomique de Gaza ne fait que la comprimer sans cesse davantage. La plupart des industries et des secteurs économiques sont sur le point de s'effondrer, mettant la vaste majorité de la population palestinienne de la bande de Gaza dans un état de dépendance totale de l'aide internationale.

Et comme si l'état de siège, la mort et la destruction n'étaient pas assez, la puissance occupante empêche également l'accès des secours et de l'aide. En mars, à la conférence de Charm el-Cheikh, en Égypte, les donateurs internationaux ont promis 5,2 milliards de dollars d'aide à la bande de Gaza dévastée par la guerre, mais ces fonds n'ont pas encore été remis à Gaza pour sa reconstruction. Israël continue de défier impudemment la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et la résolution ES-10/18 de l'Assemblée générale qui demandent l'ouverture immédiate des frontières de Gaza.

Pour ce qui est de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, Israël continue de violer de manière flagrante le droit international et les résolutions des Nations Unies qui demandent à la Puissance occupante de cesser ses activités de construction de colonies, de confiscation des terres palestiniennes et de châtimeil collectif de la population palestinienne. Israël continue ces politiques et ces pratiques illégales en poursuivant ses activités de construction et d'expansion des colonies illégales à un rythme sans précédent, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupé, aussi bien qu'en donnant l'ordre de démolir les maisons de milliers de Palestiniens dans la ville. Cela s'ajoute à la construction illégale du mur qui entrave sévèrement l'accès des Palestiniens au travail, aux écoles, aux terres agricoles, aux soins de santé et cause de graves dommages à leur vie socioéconomique.

Ce régime colonial est gardé et maintenu par plusieurs couches de barrages, de restrictions de mouvement, avec plus de 550 postes de contrôle et de barrages solidement installés.

Voilà les raisons qui font que, malgré les avancées remarquables de l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'application de la loi et les efforts consentis en matière de développement et de transparence financière, les indicateurs socioéconomiques ont continué d'enregistrer une baisse sensible. En cinq ans, l'économie palestinienne a perdu 8,4 milliards de dollars en recettes potentielles – soit deux fois la taille de l'économie palestinienne aujourd'hui. Ceci devrait nous alarmer tous, car si l'on conjugue la perte de ces recettes potentielles et les autres pertes subies du fait de la destruction ou du sabotage de projets ou d'initiatives financés par la communauté internationale, l'on prendra conscience du piège dangereux dans lequel les initiatives de développement palestiniennes et l'aide internationale sont effectivement tombées.

Au cours de ces dernières années, l'aide internationale au peuple palestinien s'est sensiblement accrue. Et pourtant cette aide n'a eu que peu d'effets sur la sombre réalité qui prévaut sur le terrain à cause de l'agression militaire permanente, du siège, et de l'expansion coloniale qu'Israël continue d'infliger à la population. Il s'agit d'une tendance inacceptable à laquelle la communauté internationale doit sérieusement s'attaquer et qu'elle doit faire cesser. Pour que l'aide internationale apportée au peuple palestinien atteigne les résultats escomptés, la communauté internationale devrait particulièrement veiller à aider l'Autorité palestinienne à mettre en œuvre son programme d'État. Le financement est essentiel mais il n'est pas suffisant. Il faut que des efforts et une action soient sérieusement entrepris pour lever les énormes obstacles qu'Israël place sur le terrain afin d'entraver la mise en œuvre de ce programme. À défaut de cela, l'assistance internationale et le rôle essentiel qu'elle joue ne feront que couvrir les coûts de l'occupation israélienne plutôt que de contribuer à la réalisation des objectifs du développement et à l'édification des institutions d'un État palestinien indépendant, seule garantie de paix au Moyen-Orient.

Le 25 août 2009, l'Autorité palestinienne, dirigée par le docteur Salam Fayyad, a présenté un programme intitulé « Palestine : mettre fin à l'occupation, établir l'État » qui prévoit la création d'un État indépendant dans deux ans. Le groupe des donateurs de l'Autorité palestinienne – le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux

Palestiniens – s’est félicité de ce programme, qui a bénéficié d’un large soutien international.

Nous appelons donc une nouvelle fois tous les États Membres des Nations Unies à s’associer à nos efforts visant à créer un État indépendant, établir la justice et la paix dans notre patrie et défendre les principes que représente cette Assemblée. C’est sans aucun doute notre résistance en tant que peuple opprimé et aussi la crédibilité internationale qui sont ici mises à l’épreuve. De fait, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités morales et juridiques en forçant la puissance occupante à cesser ses violations et à lever le siège paralysant qu’elle impose à l’ensemble du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

La cause de la misère totale dans laquelle se trouvent les Palestiniens aujourd’hui est connue de tous. C’est l’occupation militaire israélienne qui dure depuis 42 ans. Ainsi, et comme en conviennent de nombreuses organisations internationales, la reprise économique et le relèvement complet dans le territoire palestinien occupé, qui sont les objectifs de l’aide internationale, ne seront possibles que lorsque l’occupation cessera.

Le peuple palestinien ne permettra pas que la poursuite persistante par Israël de la politique d’hégémonie, de la colonisation, de la construction du mur, de la violence aveugle, de la destruction et la discrimination se mettent en travers de leur chemin. Ils continueront à reconstruire ce que l’occupation détruit afin de préserver la vie et la société que l’occupation tente de briser, et de planter une nouvelle fois ce que l’occupation rase et déracine. Notre détermination ne faiblit jamais à exercer nos droits inaliénables, notamment le droit à l’autodétermination et à la pleine souveraineté sur nos ressources naturelles. Notre capacité d’établir un État palestinien souverain, d’un seul tenant et viable, avec Jérusalem-Est comme capitale, est la seule option, le seul moyen d’instaurer la paix dans la région.

Notre objectif est d’annoncer prochainement ici, devant l’Assemblée, qu’en regagnant notre souveraineté, nous avons pu nous libérer de la dépendance, et que si nous venons demander une aide internationale, ce sera seulement pour nous aider à nous relever de l’occupation, et non pas pour continuer à en contrer les effets dévastateurs. Mais, pour que nous puissions le faire, l’assistance de la communauté internationale est nécessaire, afin qu’elle protège son

investissement dans la paix. Assurez-vous qu’elle ne l’aura pas fait en vain.

M. Pérez (Pérou) (*parle en espagnol*) : En tant que pays souffrant périodiquement des effets des catastrophes naturelles, le Pérou est conscient de la nécessité de se prémunir contre les conséquences imprévisibles. Évidemment, les efforts consentis par le biais de notre système national de défense civile ont été essentiels face à toute difficulté de ce genre. Toutefois, lorsque nous avons été confrontés à de graves catastrophes naturelles, l’intervention nationale immédiate et le relèvement qui y a fait suite n’auraient pas eu les mêmes résultats sans l’intervention effective de la communauté internationale, notamment l’action humanitaire de nombreux États, le système des Nations Unies, la Croix-Rouge et d’autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la société civile.

Puisque notre territoire a connu de nombreuses situations d’urgence humanitaire dues aux catastrophes naturelles, le Pérou peut témoigner de l’importance et de la valeur immenses de la coopération humanitaire internationale en appui aux efforts nationaux, ainsi que du rôle de cette assistance dans la sauvegarde de vies humaines en présence de toute situation d’urgence naturelle ou complexe.

Dans son rapport sur le renforcement de la coordination de l’aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies (A/64/84), le Secrétaire général souligne que les scientifiques s’accordent de plus en plus à penser qu’il y a de très fortes chances (plus de 90 %) que la gravité et la fréquence accrues des catastrophes – autres que celles dues à des séismes ou à des éruptions volcaniques – résultent de changements climatiques. Cela est particulièrement important pour le Pérou, dont les régions situées en haute altitude connaissent depuis quelques années une répétition de périodes de gel intense. Ce phénomène qui grève chaque année les efforts de lutte contre les catastrophes naturelles consentis par le Gouvernement péruvien, se répercute négativement sur l’économie nationale et le mode de vie des communautés confrontées aux effets de la nature. Mais plus que tout, il provoque la perte de vies humaines. Ce qui se passe au Pérou est un autre exemple de la manière dont le changement climatique accroît la demande en matière de coopération internationale.

Nous partageons également l'avis du Secrétaire général lorsqu'il relève que les effets conjugués des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes génèrent plus de risques dans les domaines de la crise alimentaire, de la pénurie d'eau et d'énergie, de la misère, de la croissance de la population, de l'urbanisation anarchique, des pandémies et des migrations. De telles situations peuvent donner lieu à de nouveaux types d'urgences et des crises cycliques et peuvent aggraver les urgences humanitaires que nous subissons déjà. Nous pensons donc que le Secrétaire général a procédé à une évaluation correcte, à savoir que l'assistance humanitaire devrait aborder les situations d'urgence sous un angle nouveau, de manière à les lier aux acteurs non traditionnels dans ce domaine, tels que le développement, les secteurs financier, juridique, scientifique et privé, entre autres, dans la recherche de solutions à long terme pour prévenir et gérer les catastrophes.

L'un des éléments les plus précieux de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes est la capacité d'alerte rapide et, plus que tout, les systèmes de préparation aux risques de catastrophe et de réduction de ceux-ci aux niveaux national, international, local et régional. C'est pourquoi nous considérons qu'il est important que les États Membres accélèrent la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo en mettant l'accent sur le partage des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques ainsi que sur le transfert de technologie et l'aide financière pour éviter de nouveaux risques et réduire les risques actuels.

En matière tant d'alerte rapide que d'assistance humanitaire, il est important de mettre en place une bonne coordination entre tous les acteurs impliqués dans ces activités, aux niveaux aussi bien national et régional qu'international. Le travail des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire est très utile à cet égard. Au niveau national, c'est à l'État de prendre en main le processus de coordination humanitaire et d'assumer les responsabilités que cela implique, en garantissant ainsi un accès rapide, sûr et sans entrave du personnel humanitaire, de leur équipement et leur matériel, de façon que ce personnel puisse remplir avec efficacité sa mission d'aider la population touchée. Malheureusement, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la restriction la plus sévère imposée à la fourniture efficace de l'aide humanitaire, qu'il s'agisse des biens, des matériels ou des travailleurs,

reste l'existence de procédures bureaucratiques excessives qui visent à contrôler l'aide, mais ne font qu'exacerber les souffrances des victimes, éloignant ainsi l'État de ce qui devrait être son objectif principal.

Ma délégation souhaite également exprimer sa préoccupation quant aux menaces croissantes à l'intégrité physique du personnel de l'ONU et des travailleurs humanitaires en général. Ils font même l'objet de discours qui incitent à la violence et à des attaques physiques délibérées. Il est capital que les États prennent des mesures pour empêcher de tels actes. Force est de constater que, dans des situations de catastrophe, l'accent doit être mis sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Dans le cadre de cette approche, l'accent doit être mis sur les femmes, les enfants et les personnes âgées, qui font souvent partie des groupes les plus vulnérables.

À un moment où la communauté internationale est confrontée à des catastrophes naturelles toujours plus graves, à des conflits toujours plus intenses, aux effets négatifs de la crise économique mondiale et à d'autres phénomènes mondiaux qui ont conduit à une augmentation de la demande mondiale d'aide humanitaire, les activités du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et d'autres fonds d'intervention rapide pour des opérations de secours aux sinistrés sont absolument nécessaires. Il s'agit là d'instruments d'action opportuns. Ces contributions restent l'une des preuves les plus concrètes de la volonté politique d'aider les victimes de catastrophes. Sans cette volonté politique, on ne peut pas faire grand-chose pour fournir à nos populations l'aide humanitaire dont elles ont besoin.

Il ne faut pas oublier non plus qu'une assistance humanitaire efficace doit être axée sur l'être humain. Dans ce contexte, les États doivent donc prendre des mesures pour améliorer la situation des populations touchées de façon opportune, et la communauté internationale doit jouer un rôle en la matière.

M. Al-Barout (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Les rapports du Secrétaire général (A/64/84, A/64/327 et A/64/331) indiquent que l'ONU doit faire face à deux fois plus de défis dans le domaine de l'assistance humanitaire depuis quelques années, à la suite d'une augmentation des catastrophes naturelles provoquées par les changements climatiques, du nombre croissant de personnes déplacées à cause de conflits armés, lesquelles viennent s'ajouter au nombre de ceux qui ont besoin d'assistance humanitaire, en

particulier dans les pays pauvres et en développement. Par ailleurs, les crises financière et alimentaire mondiales ont exacerbé les effets négatifs de ces catastrophes dans ces pays et ont affaibli les capacités de réponse nationales et internationales.

Une telle situation exige que les Nations Unies et leurs partenaires redoublent d'efforts pour répondre à cette hausse de la demande en matière d'assistance humanitaire et mettent à la disposition de l'Organisation les ressources financières et humaines dont elle a besoin afin de s'acquitter de ses responsabilités sans cesse élargies. Pour répondre à ces besoins, il faut que les États Membres coopèrent avec l'Organisation par tous les moyens possibles, notamment en finançant les organismes chargés des activités humanitaires. Il faut également qu'ils facilitent l'acheminement de l'assistance humanitaire vers ceux qui sont touchés par des catastrophes et qu'ils écartent tous les obstacles qui empêchent le personnel humanitaire de faire son travail. Il est également essentiel de veiller à ce que tous les États et toutes les parties à un conflit armé protègent les civils dans la zone de conflit, conformément aux dispositions du droit international humanitaire, et prennent des mesures préventives pour traduire en justice ceux qui sont responsables de violations du droit international.

Les Émirats arabes unis soulignent le rôle essentiel que joue l'ONU s'agissant de mobiliser et de coordonner les efforts humanitaires pour fournir des secours d'urgence à des millions de personnes dans les zones touchées. Nous reconnaissons également le fait que les partenariats internationaux et la coopération avec l'Organisation sont les façons les plus efficaces d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les activités humanitaires partout dans le monde.

Les Émirats arabes unis se sont donc avant tout employés à coordonner beaucoup de leurs initiatives et de leurs contributions humanitaires avec l'ONU et ses organismes compétents afin de mettre en œuvre des projets d'urgence et de relèvement à long terme dans les pays touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits armés. En tant que membre du Groupe de soutien aux donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), nous avons contribué à améliorer les activités humanitaires de l'Organisation dans le but d'être le plus efficace possible dans ce domaine. En 2009, nous sommes fiers d'avoir été le premier pays à lancer au Moyen-Orient la procédure d'appel global des Nations Unies, pour la première fois dans cette région.

Le Gouvernement des Émirats arabes unis non seulement s'acquitte de ses engagements financiers vis-à-vis des organismes des Nations Unies chargés des activités humanitaires et de développement, mais a aussi contribué, de concert avec des fondations caritatives et avec le Croissant-Rouge des Émirats arabes unis à leur tête, à des activités internationales de secours visant à aider les populations de zones touchées par des catastrophes et des conflits dans le monde entier. Au cours des deux dernières années, nous avons augmenté nos contributions de 300 % pour atteindre le total de 156 millions de dollars en 2008, contre 45 millions de dollars en 2007. Les Émirats arabes unis ont versé au cours des trois dernières années plus de 3 milliards de dollars sous forme d'assistance humanitaire, tant sous forme de contributions directes que par le biais des principaux fonds et programmes des Nations Unies, à la reconstruction de pays sortant d'un conflit armé pour financer et coordonner la mise en œuvre des secours et des projets de développement dans ces pays. Nous avons envoyé des millions de tonnes de blé et de produits alimentaires à de nombreux pays touchés par la crise alimentaire, afin de soulager le fardeau de l'augmentation des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux pesant sur ces pays.

Les Émirats arabes unis jouent également un rôle essentiel dans la coordination et le renforcement des efforts humanitaires internationaux en fournissant un soutien logistique très efficace dans notre pays, tel que la ville humanitaire internationale de Doubaï, le Croissant-Rouge des Émirats arabes unis et le Bureau de la coordination de l'aide étrangère, le premier de ce type au Moyen-Orient, pour assurer la coordination de l'assistance humanitaire aux niveaux national et international.

Les Émirats arabes unis soulignent l'importance de la mise en œuvre des recommandations et des résolutions prises lors de toutes les conférences internationales pour les stratégies nationales et internationales visant à répondre aux catastrophes naturelles et à leurs conséquences pendant toutes les étapes du relèvement. Nous avons travaillé avec certains pays bénéficiaires en vue de renforcer leurs capacités nationales de prévision des catastrophes naturelles et de limitation des dommages qu'elles peuvent causer. Au niveau national, nous avons lancé un projet « Gestion de crise et intervention d'urgence » visant à mettre en place un mécanisme intégré

d'intervention en cas de situation d'urgence et de catastrophe écologique.

Les Émirats arabes unis accordent une importance particulière au soutien et à l'assistance au peuple palestinien et à son gouvernement pendant la crise humanitaire provoquée par l'occupation de ses terres par Israël. Nous avons traduit en actes notre solidarité politique et morale avec le peuple palestinien en continuant de lui fournir un appui financier et économique dont les principaux volets sont l'aide humanitaire d'urgence, le développement à long terme et l'assistance technique, pour une somme totale de plus de 3 milliards de dollars. En mars 2009, à Charm el-Cheikh, nous nous sommes engagés à verser 174 millions de dollars pour la reconstruction de Gaza.

À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale d'obliger Israël, la puissance occupante, à lever immédiatement le blocus qu'il impose au peuple palestinien afin que celui-ci puisse avoir accès à l'aide humanitaire; à respecter le droit international et les résolutions internationales, les principes du droit international humanitaire et la quatrième Convention de Genève; à se retirer des territoires arabes; et à reprendre les négociations de paix en s'appuyant sur les résolutions internationales pertinentes et l'Initiative de paix arabe. En outre, nous encourageons les pays donateurs à continuer de fournir une assistance au peuple et au Gouvernement palestiniens pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins quotidiens jusqu'à la fin de l'occupation de leur territoire par Israël et à l'instauration d'un État indépendant, la Palestine, ayant pour capitale Al Qods Al Charif.

Jusqu'à ce que cela soit réalisé, nous renouvelons notre appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et soulignons son rôle dynamique. Nous demandons que son personnel et l'assistance qu'il apporte puissent parvenir aux réfugiés palestiniens dans toutes ses zones d'opération. Nous insistons sur la nécessité de fournir à l'UNRWA un appui financier approprié afin qu'il puisse honorer ses engagements auprès de tous les réfugiés. Nous avons doublé le montant de notre contribution annuelle à l'UNRWA afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis des réfugiés palestiniens.

M^{me} Rovirosa (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique intervient une nouvelle fois pour faire part de sa préoccupation face à l'augmentation du nombre

de catastrophes sismiques et hydrométéorologiques dont notre société a souffert en conséquence des changements climatiques. À cet égard, ma délégation tient à réitérer son appel à redoubler d'efforts pour limiter les coûts humains et matériels liés à de tels événements. La fréquence accrue des sécheresses et des inondations, la fonte des glaces et la diminution des chutes de neige, les vagues de chaleur et les pluies torrentielles plus nombreuses, ainsi que l'éventualité d'un moindre rendement des récoltes, ne sont que quelques exemples des incidences graves du changement climatique, certaines parties du monde étant plus vulnérables à ces changements que d'autres.

Le Mexique souhaite exprimer sa solidarité envers toutes les victimes qui ont succombé aux terribles conséquences de telles catastrophes naturelles. Nous soulignons à quel point il est important que la communauté internationale intensifie ses efforts visant à instaurer une véritable culture de prévention. À cet égard, le Mexique tient à rappeler que le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 constitue une avancée décisive dans cette voie, car il offre des orientations spécifiques sur la manière d'aborder les différents niveaux de gestion des risques. Ce mécanisme établit une liste d'actions de base pour renforcer les mesures préventives, y compris, entre autres, la réalisation d'études et de cartes montrant les zones vulnérables, la mise en place de systèmes d'alerte rapide et la sensibilisation des populations locales.

Nous espérons également que la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, qui commence aujourd'hui même, permettra de trouver des solutions opportunes et durables adaptées aux besoins urgents du monde actuel. Le Mexique réaffirme sa conviction qu'il est nécessaire de mieux comprendre la fréquence des catastrophes naturelles et les changements climatiques, phénomènes qui doivent être traités de manière globale tout en mettant à profit les avantages et les possibilités offerts par les actions prévues pour s'adapter au changement climatique et réduire le risque de catastrophes.

Le Mexique est convaincu que la diversité actuellement offerte par le milieu humanitaire témoigne du degré de maturité atteint par la communauté internationale dans son approche de la gestion des catastrophes. Pour promouvoir durablement l'atout que représente cette diversité au profit de nos populations, et en particulier de celles qui sont touchées par des catastrophes, il faut disposer des

outils nécessaires à une bonne coordination des actions entreprises. Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire exige un engagement à participer activement au dialogue politique à tous les niveaux afin de renforcer les capacités institutionnelles et humaines et de s'assurer que des ressources financières sont disponibles.

Aujourd'hui, nous pouvons nous appuyer sur le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et en particulier sur des mécanismes spécifiques d'intervention d'urgence, tels que les groupes d'experts de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Une coordination appropriée suppose également que l'on dispose d'outils financiers adaptés aux exigences actuelles. Dans ce cadre, la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires permet de réagir aux situations d'urgence de manière prévisible, transparente et, plus important encore, opportune et immédiate. Ce fonds est une initiative indispensable à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, car il renforce les capacités de la communauté internationale à répondre immédiatement aux situations d'urgence humanitaire. Le Mexique a appuyé la création de ce fonds et, dans la limite de ses capacités, augmenté sa contribution d'année en année. En dépit des incidences de la crise économique et financière internationale qui a conduit mon pays à mettre en place une politique extrêmement rigoureuse de contrôle des dépenses, nos contributions seront maintenues à un niveau similaire à celui de cette année.

Le renforcement de la coordination en matière d'aide humanitaire nécessite le ferme engagement de la communauté internationale. Nos différentes expériences au cours de ces dernières années nous permettent d'envisager des solutions appropriées aux besoins actuels et futurs afin de faciliter les demandes et la fourniture de l'aide humanitaire. C'est pourquoi le Mexique tient à souligner qu'il est important de disposer de règles communes pour encadrer ces activités. À cet égard, nous considérons que notre Organisation a un grand rôle à jouer dans l'assistance technique aux États.

Le Mexique a déjà souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources dans des tâches déjà assurées par les mécanismes existants. Dans ce contexte, le Mexique encourage une coordination de l'aide humanitaire axée sur la synergie entre les mécanismes existants aux niveaux international, régional, sous-régional et national.

Approfondir le dialogue pour améliorer la réponse humanitaire en cas de catastrophe est dans l'intérêt de toute la communauté.

À cet égard, le Mexique a eu le plaisir de conduire une série de réunions régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes sur les mécanismes internationaux d'aide humanitaire. Organisées en coopération avec le BCAH, ces réunions visaient à échanger des informations et des données d'expérience sur le sujet, ainsi que d'étudier les moyens d'améliorer la coopération entre les États et l'ONU. Cette initiative, qui a commencé en 2008 au Mexique et s'est poursuivie avec succès cette année au Brésil, sera encore renforcée en 2010 sous l'égide du Gouvernement argentin.

Le Mexique souligne de nouveau son inquiétude face au fait que des interprétations restrictives et inadéquates de tout ce que l'on désigne comme humanitaire nuisent aux droits des victimes de recevoir une aide humanitaire en temps voulu. Dans des situations d'urgence, les États doivent tenir compte des limites de leurs capacités nationales et prendre l'initiative de demander de l'aide et de l'obtenir dans des conditions et selon des modalités appropriées. Cela est évident. Toutefois, ceux qui, dans des situations d'urgence, nous sermonnent sur l'aide humanitaire tout en plaçant la souveraineté au-dessus des besoins des populations touchées mettent tout simplement en danger la vie, la dignité et la santé de celles-ci.

Pour terminer, le Mexique voudrait souligner sa volonté de soutenir les efforts de l'ONU et des membres du Comité permanent interorganisations pour améliorer la coordination de l'aide humanitaire, et réitère son appui aux travaux du BCAH et du Secrétaire général adjoint John Holmes.

M. Sul Kyung-Hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général des rapports complets qu'il nous a présentés sur l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, et qui indiquent l'orientation à donner à l'action humanitaire afin qu'elle soit efficace. Par ailleurs, au nom du Gouvernement de la République de Corée, je voudrais remercier sincèrement M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et son personnel, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin d'atténuer les crises humanitaires dans le monde entier. Nous réaffirmons que nous sommes déterminés à œuvrer avec l'ONU pour aider ceux qui sont désespérément dans le besoin.

Comme l'ont largement illustré les rapports du Secrétaire général, la demande d'aide humanitaire continue de croître à l'échelle mondiale. De plus en plus de personnes sont forcées de se déplacer du fait de conflits violents, de catastrophes naturelles et de calamités liées au changement climatique. Le risque élevé de vulnérabilité a été encore aggravé par la flambée des prix des produits alimentaires et la pénurie d'énergie et d'eau. Tandis que la demande d'aide est en augmentation, la récession économique mondiale diminue notre capacité à relever efficacement ces défis.

En s'associant aux efforts internationaux de lutte contre les crises et les défis imminents, le Gouvernement coréen fait écho à l'appel lancé à l'ONU pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, comme y appelle la résolution 46/182 (1991). Nous réaffirmons notre adhésion inconditionnelle aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Comme le note le Secrétaire général dans ses rapports, nous avons pu constater que les acteurs humanitaires se sont multipliés à un rythme effréné ces 20 dernières années. Si cette augmentation peut être perçue comme un signe positif, en ce sens qu'elle reflète la compassion grandissante et le sens de responsabilité de la communauté internationale envers l'humanité, elle comporte également des risques importants de fragmentation et de chevauchement dans la prestation de l'aide humanitaire. Sans aucun doute, la multiplication du nombre d'acteurs exige des différents acteurs qu'ils déploient des efforts plus importants pour coordonner leurs actions, et ce, afin d'améliorer l'efficacité de la prestation de l'aide et d'obtenir des résultats positifs. Il sera essentiel que l'ONU joue un rôle directeur dans le processus de coordination. Le système des Nations Unies doit expliquer les mécanismes de coordination existants aux nouveaux acteurs et, dans le même temps, promouvoir activement une bonne connaissance des principes et des codes humanitaires parmi les acteurs humanitaires.

Un autre aspect lié à la multiplication du nombre d'acteurs dans le domaine de l'aide humanitaire est l'importance que revêt la coordination au niveau régional. Si les efforts déployés pour réformer le système des Nations Unies ont permis de renforcer la coordination humanitaire aux niveaux national et international, la coordination régionale semble nécessiter de nouvelles améliorations. Nous estimons que les mécanismes de coopération régionale doivent

être pleinement intégrés afin de faciliter la riposte au niveau local. À cet égard, l'ONU doit s'engager avec plus de dynamisme dans la coordination des mécanismes régionaux.

Je voudrais à cet égard noter le fait que dans la région Asie-Pacifique, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'est avéré essentiel pour mener le débat sur la coopération régionale et établir des lignes de conduite et des systèmes pour la coopération régionale en matière de gestion des catastrophes. Cela nous encourage également à noter que les efforts de coopération déployés au niveau régional dans le domaine de la lutte contre les catastrophes font l'objet de débats dans des enceintes telles que le Groupe ASEAN+3, le Sommet de l'Asie orientale et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique. Le Gouvernement coréen espère que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) va s'engager de plus en plus activement dans ces processus régionaux. Les ripostes régionales fondées sur une bonne coordination seront essentielles pour sauver davantage de vies dans des situations d'urgence où le temps est précieux.

Alors que nous nous appliquons à renforcer la coordination, il sera essentiel que l'ONU redouble d'efforts pour garantir l'accès aux populations touchées tout en assurant la sécurité du personnel humanitaire. Les événements récemment survenus en Afghanistan, en Afrique centrale et aux Philippines indiquent que les travailleurs humanitaires sont de plus en plus exposés à des attaques hostiles. En 2009, des situations d'urgence complexes dans la bande de Gaza, à Sri Lanka, au Pakistan, au Yémen, au Soudan et en de nombreux autres endroits ont montré à quel point l'accès restreint aux victimes peut affecter l'action humanitaire.

À cet égard, nous applaudissons aux efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer le système de gestion de la sécurité de l'ONU et donner un rang de priorité élevé à la sécurité du personnel humanitaire. En outre, nous estimons que l'ONU doit avoir recours aux organisations non gouvernementales locales et aux organisations régionales telles que l'ASEAN et l'Union africaine pour renforcer les réseaux de sécurité sur le terrain. Ceci permettra à l'ONU de protéger plus efficacement le personnel humanitaire et de proposer davantage d'options pour mettre en place un accès aux victimes sûr, sans entrave et en temps utile.

Les efforts visant à renforcer la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes seront aussi importants que la prestation même de l'aide humanitaire. Menées parallèlement aux efforts déployés par l'ONU en matière d'aide humanitaire, les stratégies de réduction des risques de catastrophe peuvent permettre de jeter des ponts entre les secours en cas de catastrophe et le développement. Le cadre établi pour la réduction des risques de catastrophe doit être intégré aux plans de reconstruction afin que les activités postérieures aux catastrophes puissent régler les problèmes immédiatement après les catastrophes et élaborer des mesures de prévention, par exemple des systèmes d'alerte rapide, pour limiter ou éliminer les effets de catastrophes futures.

Enfin, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, l'ONU doit incorporer la perspective sexospécifique aux affaires humanitaires en général. Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables parmi ceux qui deviennent victimes de crises humanitaires.

Je saisis cette occasion pour présenter brièvement notre politique et nos activités sur le plan humanitaire. Le Gouvernement de la République de Corée a régulièrement renforcé son système d'aide humanitaire. En 2006, nous sommes devenus membre du Groupe de soutien aux donateurs du BCAH. L'*Overseas Emergency Relief Act*, fondement juridique complet de notre réaction aux mesures internationales d'urgence, a été présenté en 2007. Le premier document politique complet que nous avons adopté en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe date de 2008. Cette année, nous avons rejoint l'initiative Good Humanitarian Donorship et, à partir de l'année prochaine, nous deviendrons un membre à part entière du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Pour terminer, je réaffirme que nous appuyons pleinement l'effort humanitaire de l'ONU. En tant que nouveau donateur, la Corée est attachée à ses responsabilités de plus en plus importantes au sein de la communauté humanitaire. La République de Corée continuera à apporter sa contribution dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'appui au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

M^{me} Pérez Álvarez (Cuba) (parle en espagnol) :
Au vu des conséquences du changement climatique et du déséquilibre écologique, qui ont fait augmenter le

nombre de catastrophes naturelles, nous avons noté avec une grande inquiétude l'augmentation du nombre d'urgences humanitaires dans diverses régions du monde. À ces urgences s'ajoutent les conséquences humanitaires des situations de conflit, la crise alimentaire et la crise financière et économique mondiale actuelle.

Cuba réaffirme que l'aide humanitaire doit être fournie dans le plein respect des principes énoncés dans la résolution emblématique 46/182. Nous rejetons également l'imposition de concepts ambigus, n'ayant pas fait l'objet d'un accord, qui peuvent être facilement manipulés pour justifier n'importe quelle action contraire aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires internes des États.

C'est une norme fondamentale que ce sont les États qui sont dans le besoin qui sollicitent et acceptent l'assistance humanitaire, conformément aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. La Charte doit être respectée en toutes circonstances, y compris dans les situations d'urgence humanitaire. Les buts et les principes de la Charte ne peuvent être réécrits, dénaturés, restreints ou assortis de conditions.

L'État cubain prend très au sérieux son rôle central dans la mise en place, l'organisation, la coordination et la fourniture de l'assistance humanitaire sur son territoire quand notre pays est touché par des catastrophes naturelles, en vertu des décisions de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, Cuba réaffirme l'importance de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, en particulier le concept de préparation en prévision des catastrophes.

En 2008, en moins de trois mois, Cuba a été touché par cinq phénomènes météorologiques extrêmes : deux tempêtes tropicales, qui ont causé de graves inondations, et trois ouragans, dont le premier était le plus destructeur que nous ayons connu depuis 50 ans, et le second a traversé tout le pays, causant des dégâts graves pour l'économie cubaine. Ces catastrophes climatologiques ont causé des pertes de 9 milliards 721 millions de dollars. Par conséquent, dans toute l'histoire du pays, l'année passée a été celle où nous avons subi les dommages les plus graves dus à ces facteurs.

Les mesures préventives prises par les autorités et le peuple cubains ont permis d'évacuer et de protéger plus de 4 millions de personnes dans des lieux sûrs et

de préserver des biens économiques de grande valeur. L'efficacité de la défense civile cubaine, chargée de veiller au respect des normes et conventions internationales relatives à la protection civile auxquelles Cuba est partie, a été cruciale pour la protection des vies humaines et des biens matériels. Ces efforts ont inclus notamment l'utilisation des moyens de diffusion massive et la coordination avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Les enseignements appris pendant ces années où nous avons été touchés par les phénomènes météorologiques de grande magnitude, nous ont permis de renforcer nos cadres normatifs, législatifs et institutionnels pour la réduction des risques de catastrophes. De même, ces questions de réduction des catastrophes ont été incorporées dans les programmes d'études du système d'enseignement national, fournissant au système de défense civile une mine de connaissances et de résultats de la recherche scientifique.

Cuba juge essentiel de continuer à renforcer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en tant que mécanisme qui coordonne les efforts internationaux dans ce domaine. Notre pays s'engage également à poursuivre sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe.

Nous déplorons les pertes en vies humaines et les dommages matériels causés par les phénomènes météorologiques et les situations d'urgence complexes qui ont touché des milliers de personnes dans le monde au cours de l'année qui vient de s'écouler, en particulier dans les pays du Sud. À cet égard, nous réaffirmons l'importance d'honorer les engagements pris en ce qui concerne l'aide publique au développement, et de promouvoir les programmes des Nations Unies destinés à appuyer de façon effective les efforts des pays du Sud.

Le système des Nations Unies et la communauté internationale ont un rôle important à jouer pour aider les pays en développement à améliorer leurs capacités, leurs connaissances et leurs institutions humanitaires, notamment en leur facilitant l'accès aux nouvelles

technologies, aux ressources financières et aux connaissances techniques.

Cuba se réaffirme prêt à continuer d'accorder son appui solidaire et désintéressé aux pays touchés par les catastrophes naturelles qui ont besoin d'assistance. Un exemple de cet appui est le travail réalisé par le Contingent international Henry Reeve, constitué de médecins spécialisés dans les catastrophes naturelles et les graves épidémies. Ce contingent, créé en août 2005 à La Havane, dans l'objectif initial d'assister la population touchée par l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans, a maintenant largement étendu son champ d'action dans les zones touchées par les catastrophes, avec la mise en place d'hôpitaux de campagne capables de prodiguer toute une gamme de soins aux populations touchées. Ce contingent a mené des missions dans sept pays auxquelles ont participé 4 156 personnes, dont 2 840 médecins.

Cuba a également développé divers programmes de coopération en matière de santé avec de nombreux pays, notamment l'École latino-américaine de médecine qui, en 10 ans d'existence, a décerné des diplômes à 8 283 étudiants ressortissants de 24 pays. Actuellement, il y a dans tout le pays 23 749 étudiants en médecine, ressortissants de 100 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe. Notre pays a également mis en œuvre un programme intégral de santé, dont bénéficient actuellement 44 pays, avec 2 920 médecins cubains envoyés gratuitement pour offrir leurs services dans des zones rurales et à toutes les populations sans distinction de race, de croyance ou d'idéologie. Cuba réaffirme qu'elle continuera à fournir, dans la mesure de ses moyens, l'appui de sa principale richesse : le capital humain créé par la Révolution et nos meilleures expériences.

Enfin, pour notre pays, le seul moyen de faire face à la furie dévastatrice de la nature et aux urgences humanitaires est de mettre les ressources infinies de la planète au service de ceux qui sont les plus touchés, sans intérêts commerciaux mesquins ni égoïsmes nationaux. En matière d'assistance humanitaire, la solidarité et la coopération internationale doivent toujours être nos premières préoccupations.

La séance est levée à 13 h 5.